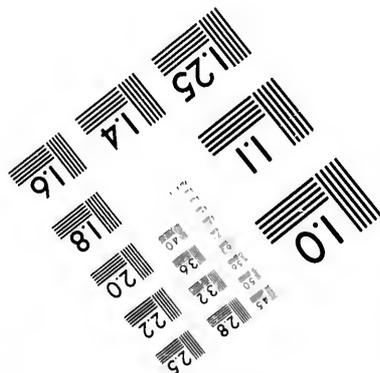
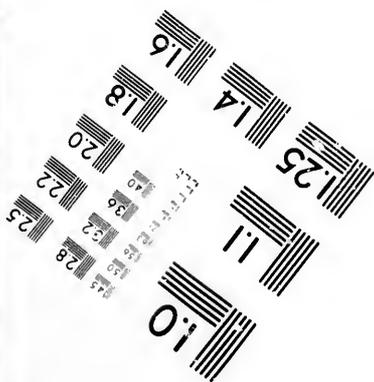
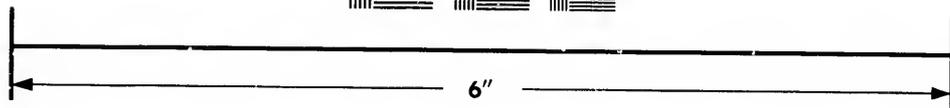
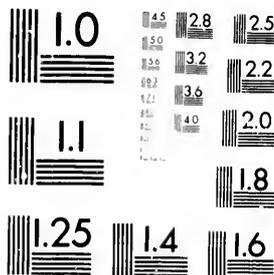


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N. Y. 14580
(716) 872-4503



**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure

Only edition available/
Seule édition disponible

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

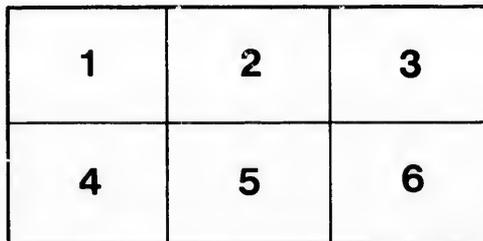
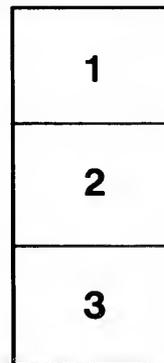
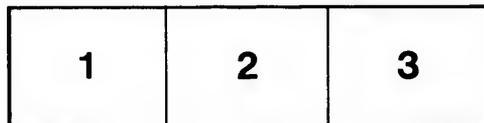
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

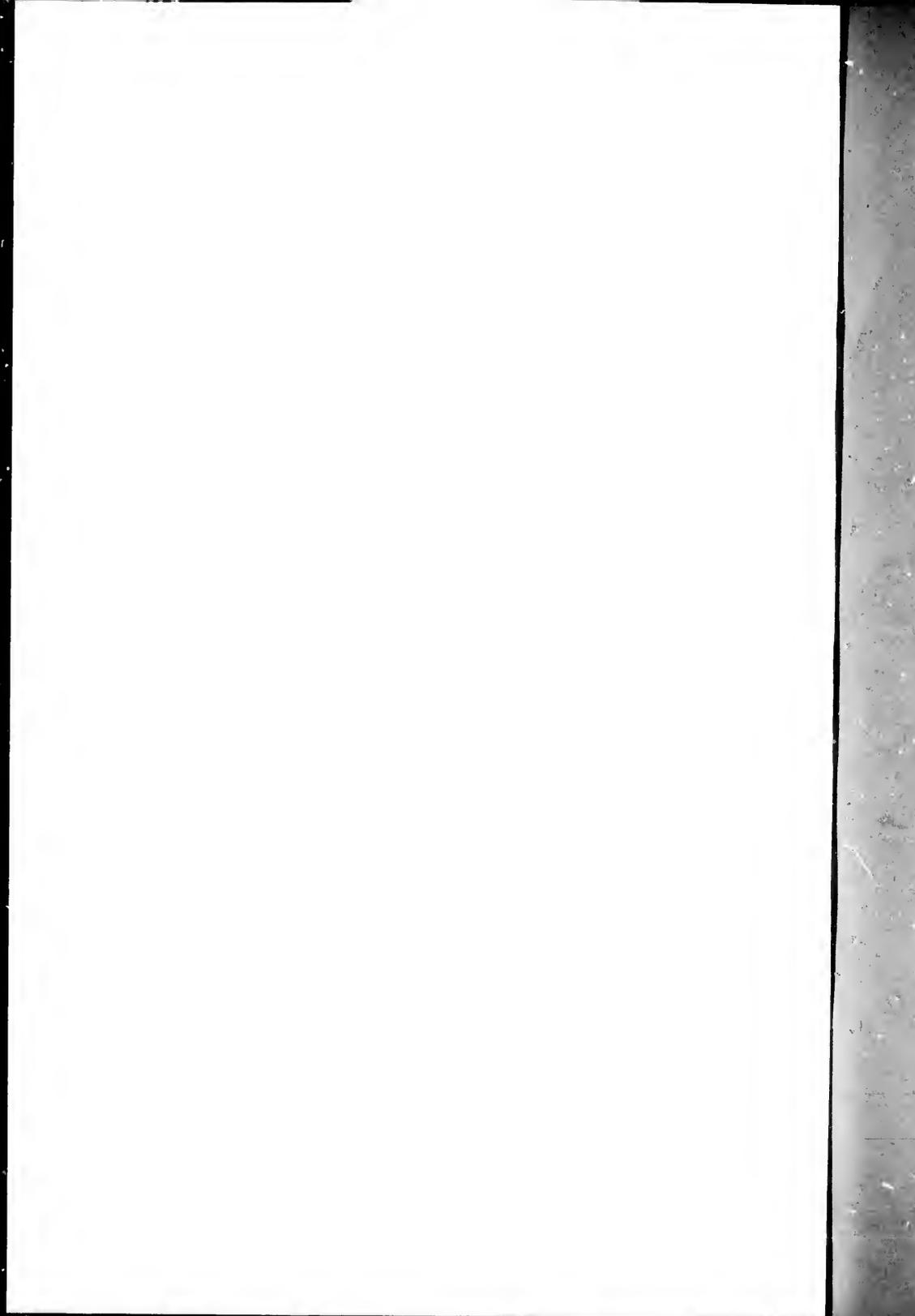
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LES NORMANDS AU CANADA

JEAN NICOLET

1618-1642

PAR

L'abbé A. GOSSELIN,

DOCTEUR ES-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'ÉURE

1893



LES NORMANDS AU CANADA

JEAN NICOLET

1618-1642

PAR

L'abbé A. GOSSELIN,

DOCTEUR ES-LETTRES

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE



ÉVREUX

IMPRIMERIE DE L'ÉURE

—
1893

F5061

.1

N5

G65

LES NORMANDS AU CANADA

JEAN NICOLET

(1618-1642)

Voilà bien une des plus belles, des plus pures et des plus sympathiques figures de notre histoire : et c'est encore à la Normandie que nous la devons.

Jean Nicolet naquit à Cherbourg, du mariage de Thomas Nicolet, messager ordinaire de Cherbourg à Paris, et de Marguerite De la Mer.

« Il arriva en la Nouvelle-France l'an 1618, dit le P. Vimont. Son humeur et sa mémoire excellente firent espérer quelque chose de bon de lui (1). » On voit par ces paroles que Nicolet était bien doué, qu'il avait un heureux caractère et de belles facultés de cœur et d'esprit.

Il est facile d'ailleurs de conclure, d'après la conduite de toute sa vie, qu'il reçut dès l'enfance une éducation forte, virile et chrétienne, et même une culture intellectuelle assez soignée.

Un de ses frères était prêtre, et vint, lui aussi, au Canada, mais plus tard, en 1635. « M. Gilles Nicolet, dit l'abbé Tanguay, est un des premiers prêtres séculiers dont le nom apparaît sur les registres de Notre-Dame de Québec (2). » Le fait est que lui et

(1) *Relations des Jésuites*, 1643, p. 3 et 4, Notice sur Nicolet. — Chaque fois que nous citons le P. Vimont sans indiquer la source, c'est cette notice que nous citons.

(2) *Répertoire du clergé canadien*, p. 30.

M. le Sueur furent durant plusieurs années les seuls prêtres séculiers qu'il y eût au Canada. Celui-ci desservait non seulement la chapelle Saint-Jean, sur le coteau Sainte-Geneviève (1), mais aussi la côte Beaupré, et recevait vingt-cinq écus par an de la Compagnie des Cent-Associés, « pour y faire quelques voyages et y avoir soin du spirituel et temporel. » M. Gilles Nicolet paraît avoir été chargé aussi de l'administration des sacrements dans la côte Beaupré, mais surtout dans la petite colonie de Beauport. Il allait « y dire la messe les dimanches et fêtes d'ordinaire, et recevait pour cela cent écus de M. de Montmagny.

Le gouverneur l'emmena un jour à l'Île-aux-Oies, « où il faisait travailler à la terre et y avait sept ouvriers. » C'était le 25 octobre 1645. « On me fit prier, dit le P. Lalemant, de lui prêter une chapelle garnie : on lui en donna une où il y avait calice d'argent, chasuble neuve, fort belle nappe et grande, belle aube, et tout le reste à l'avenant; il désira surtout qu'on lui donnât bougie et hosties : bref, rien n'y manquait. »

Gilles Nicolet revint à Québec, au bout de quelques jours, avec M. de Montmagny, mais il reprit le 6 novembre le chemin de l'Île aux Oies, « emportant de rechef, ajoute le P. Lalemant, une chapelle garnie de tout. Il y avait calice d'argent doré, chasuble de damas blanc, etc. On lui donna deux pains de bougie, trois images grandes en papier; on lui prêta deux livres, la vie de Jésus-Christ et l'abrégé de Dupont (2). »

Ces détails, peu importants en apparence, font voir le soin paternel que les Jésuites, alors chargés de toute la mission du Canada, prenaient non seulement des petits groupes de Français épars dans la colonie, mais aussi des prêtres séculiers venus à leur aide.

M. Gilles Nicolet était encore à Québec dans l'automne de 1646 (3); mais il repassa en France l'année suivante (4).

Un autre frère de Jean Nicolet, « matelot au service de la Com-

(1) Voir *Revue catholique de Normandie*, 2^e année, p. 246.

(2) *Journal des Jésuites*.

(3) Il assista le 12 octobre 1646, ainsi que l'abbé Jean Gagnon, au contrat de mariage de sa belle-sœur, la veuve Jean Nicolet, qui épousa en seconde nocces Nicolas Macart. (*Dictionnaire généalogique*, par l'abbé Tanguay, t. 1, p. 401).

(4) *Journal des Jésuites*.

pagnie de la Nouvelle-France (1), » vint, lui aussi, au Canada. On le trouve à Québec le 2 septembre 1640 : Pierre et Jean Nicolet assistent tous deux au contrat de mariage de leur compatriote Nicolas Bonhomme, de Sainte-Croix de Fécamp, au pays de Caux, lequel épousa Catherine Goujet, du bourg de Thury (2).

Enfin, on trouve aussi à Québec, en 1643, le nom d'Euphrasie-Madeleine Nicolet, native de Cherbourg, probablement la sœur de Jean Nicolet : elle épousa, le 21 novembre, Jean Le Blanc, et vingt ans plus tard, en seconde noces, Elie Dusecau.

On ne connaît rien sur les années d'enfance de Jean Nicolet, à Cherbourg. La profession de son père, qui voyageait constamment de cette ville à Paris, et qui par là même était à l'affût de toutes les nouvelles, nous permet seulement de conjecturer les circonstances qui ont dû décider le départ du jeune homme.

Il était beaucoup question du Canada, à cette époque, dans l'ouest de la France. A force d'énergie et de persévérance, Champlain avait réussi à fonder une petite colonie à Québec, sur les rives du Saint-Laurent. Créer une Nouvelle-France en Amérique, tel était le but de ce grand homme; et comme moyen, afin d'établir et de propager de plus en plus un courant vers le Canada, il avait formé une société des principaux marchands de Rouen et de Saint-Malo, auxquels il avait obtenu le privilège de la traite des fourrures, à condition de favoriser la colonisation.

L'entreprise de Champlain ouvrait une carrière, non seulement aux colons sérieux qui voulaient se fixer au Nouveau Monde, mais à une foule de navigateurs, de commis, de marchands, sans compter la troupe des aventuriers, qui reçurent au Canada le nom de coureurs de bois. Elle supposait aussi une autre classe d'hommes très utiles, qu'on a appelés interprètes ou truchements.

Pour réussir, en effet, soit à faire la traite avec les Sauvages, soit à les évangéliser et à les façonner à la civilisation, soit à établir une colonie française au milieu d'eux, il fallait connaître leurs mœurs et leur langage. Voilà pourquoi Champlain, dès ses premiers voyages au Canada, emmena avec lui quelques jeunes gens qui n'hésitèrent pas à affronter la vie des bois et à demeurer

(1) Il est ainsi appelé dans l'acte par lequel il fut nommé tuteur de sa nièce, la fille de Jean Nicolet, le 27 novembre 1642.

(2) *Dictionnaire généalogique*, p. 65.

même plusieurs années parmi les Sauvages afin d'apprendre leur langue.

Jean Nicolet avait toutes les dispositions voulues pour réussir dans une carrière si propre à exciter la curiosité et à exercer le courage : et lorsqu'il fit offrir ses services à Champlain, celui-ci fut heureux de s'attacher ce jeune homme si plein d'espérances, et de l'emmenner au Canada.

Bien qu'on ne sache précisément quel âge il avait, on peut supposer qu'il était encore très jeune. Il fallait être jeune, en effet, pour apprendre facilement la langue des Sauvages. Nicolas Marsolet, de Rouen, n'avait que douze ans lorsqu'il vint au Canada avec Champlain en 1613. Jean Nicolet, cependant, devait être un peu plus âgé, puisqu'il fut envoyé en mission quasi diplomatique chez les Iroquois pas plus de deux ou trois ans après son arrivée au Canada.

Il vint au Canada avec l'intention de s'y fixer et d'en faire sa patrie d'adoption. Bien différent des coureurs de bois que nous avons signalés tout à l'heure, qui ne rêvaient qu'aventures, vivaient au jour le jour, et ne donnèrent que trop souvent, comme Etienne Brûlé (1), par exemple, ou Nicolas de Vignau (2), de mauvais exemples aux Sauvages, il fut durant quinze ans au milieu d'eux un pionnier de la civilisation chrétienne et française; puis, rentré dans la colonie canadienne, il se maria, continua à rendre durant sept ans les plus grands services à son pays, et mourut prématurément dans l'accomplissement d'un acte de dévouement héroïque.

« Il nous a laissé, écrit le P. Vimont, des exemples qui sont au-dessus de l'état d'un homme marié, et tiennent de la vie apostolique, et laissent une envie aux plus fervents Religieux de l'imiter. »

Magnifique éloge, et d'autant plus impartial, que Nicolet n'était nullement à l'emploi des Jésuites, qu'il était venu au Canada bien avant eux, du temps des Récollets, et ne devait leur estime et leur affection qu'au mérite de ses vertus, au bon exemple de sa

(1) « On reconnaissait cet homme pour être fort vicieux. » (*Œuvres de Champlain*, t. vi, p. 81).

(2) « Le plus impudent menteur qui se soit vu de long temps. » (*Ibid.*, t. iii, p. 292).

vie, à l'accomplissement de tous ses devoirs de chrétien et de bon citoyen.

Pour apprécier comme il convient une carrière aussi utile et aussi intéressante, jetons un coup d'œil sur ce que devait être le Canada lorsque Jean Nicolet y arriva en 1618 (1).

. . .

Les rives du Saint-Laurent, où Jacques Cartier avait trouvé autrefois quelques bourgades sauvages, comme Stadaconé à Québec et Hochelaga à Montréal, sont aujourd'hui complètement inhabitées. Seule, la petite colonie française, au pied du rocher de Québec, à cent trente lieues de l'embouchure du fleuve, éveille les échos de cette vaste solitude. Il y a là une population de cinquante à soixante colons, la plupart vivant de la traite, de chasse et de pêche. Une seule famille, encore, s'occupe sérieusement de culture, la famille Hébert (2), arrivée l'année précédente (1617).

Cette petite colonie reconnaît l'autorité de Champlain, son fondateur, qui représente au Canada un vice-roi résidant en France (3). Elle a aussi ses chefs spirituels, les Récollets, arrivés en 1615, et son église — la première église du pays — qui s'élève modestement au fond de l'anse du Cul-de-Sac.

Une épaisse forêt recouvre toute la vallée du Saint-Laurent, celles du Saguenay, de l'Ottawa et de tous les autres tributaires du grand fleuve.

Deux races d'origine et de langues différentes se disputent la jouissance de cet immense empire : les Hurons-Iroquois, et les Algonquins. Ceux-ci sont aujourd'hui la race dominante : les Iroquois sont relégués au sud du lac Ontario ; mais il n'en a pas toujours été ainsi.

(1) Plusieurs vaisseaux passèrent au Canada, au printemps de 1618 ; et l'on ne sait sur lequel était Nicolet. Le vaisseau de Champlain fit voile de Honfleur le 21 mai, et entra à Tadoussac le 24 juin. (*Oeuvres de Champlain*, t. iv, p. 112).

(2) Louis Hébert était de Paris, où il avait exercé la profession d'apothicaire, avant de passer d'abord à Port-Royal, en Acadie, puis à Québec.

(3) Le prince de Condé. Il fut remplacé en 1620 par le duc de Montmorency ; et celui-ci, en 1623, par le duc de Ventadour, Henri de Lévis.

« Au quinzième siècle, écrit M. Sulte, les Iroquois, qui paraissent être venus de l'ouest, habitent le Saint-Laurent. Les Algonquins sont sur la rivière Ottawa et se répandent à travers les terres jusqu'au Saguenay. Vers 1500, les Algonquins chassent les Iroquois des bords du fleuve et s'y installent; mais, peuples chasseurs, ils ne forment pas de bourgades fixes. Les Iroquois vont se placer au sud du lac Erié, d'où les Chouanons les repoussent, et finalement ils se distribuent en bourgades le long de l'Ontario et dans la direction d'Albany. Entre 1500 et 1530 un groupe iroquois reprend l'île de Montréal... Cartier visite cette île en 1535, et y trouve un peuple de langue iroquoise. A Québec, les Sauvages parlaient l'algonquin. Entre 1530 et 1600, la tribu iroquoise des Agniers, située près du lac Champlain, conduit la guerre contre les Algonquins. Ceux-ci prennent le dessus dans toutes les directions. Les Iroquois de Montréal se retirent vers l'ouest; ils ont dû fonder alors le pays des Hurons, situé entre le lac Simcoe et la baie Georgienne..... (1). »

C'est ainsi que le groupe iroquois de Montréal se détacha de la nation iroquoise et fonda la nation huronne, laquelle, en vue de ses intérêts, s'allia à ses anciens ennemis, devenus ses voisins, les Algonquins. Les Iroquois vouèrent dès lors aux Hurons une haine encore plus implacable qu'à leurs ennemis naturels de race algonquine.

Les Algonquins avaient donné naissance à une infinité de petits peuples, portant des noms différents, et parlant aussi des dialectes différents, mais qui se rattachaient pourtant à la même langue. Ces peuples étaient disséminés un peu partout entre le Saguenay et l'Ottawa et dans le pays des grands Lacs jusqu'aux Illinois (2).

(1) *Le Pays des grands Lacs au XVII^e siècle*, étude par M. Sulte, publiée dans le *Canada-Français*, t. II, p. 73. — M. Sulte, l'un de nos historiens les plus érudits, s'est occupé spécialement de Nicolet, et a écrit sur lui des pages très intéressantes, auxquelles nous avons souvent emprunté pour notre travail. Il a fixé, par ses recherches, plusieurs dates importantes de la vie de Nicolet.

(2) Les Illinois eux-mêmes paraissaient être d'origine algonquine. « Leur langue, dit le P. Marquette, tient de l'algonquin, de sorte que nous nous entendions bien les uns les autres. » Ils avaient une haute idée de la noblesse de leur race : « Qui dit Illinois, ajoute le P. Marquette, c'est comme qui dirait en leur langage, les hommes; comme si les autres Sauvages, auprès d'eux, ne passaient que pour des bêtes : aussi faut-il avouer qu'ils ont un air d'humanité que nous

Le centre principal de la race algonquine paraît avoir été l'île des Allumettes.

Hurons et Algonquins descendaient tous les ans à la traite dans le bas du Saint-Laurent, pour y rencontrer les vaisseaux français : mais ils étaient sans cesse exposés aux embûches de leurs ennemis, les Iroquois.

On comprend l'intérêt que portaient les Français à ces voyages annuels des Sauvages : si les Sauvages descendaient en grand nombre et avec une riche cargaison de fourrures, quelle bonne aubaine pour la Société des Marchands ! Mais s'ils étaient arrêtés et détroussés en route, tout était perdu.

De là la nécessité de s'attacher les Sauvages amis, de les attirer, de faire alliance avec eux, et de se protéger soi-même en les protégeant contre leurs ennemis.

Ceux qui ont reproché à Champlain d'avoir fait cause commune avec les Algonquins et les Hurons dans l'affaire de 1609 contre les Iroquois, sur les bords du lac Champlain, comme aussi dans l'engagement de 1610 et l'expédition de 1615, n'ont certainement pas compris la situation ; ils ont oublié que Jacques Cartier, en 1535, après avoir été tout d'abord si bien accueilli par les Algonquins de Stadaconé, encourut ensuite leur disgrâce, en allant, malgré leurs remontrances, visiter leurs ennemis, les Iroquois d'Hochelaga. Jacques Cartier aggrava, il est vrai, ses torts, en enlevant leur chef, Donnacona, et quelques autres Algonquins, pour les emmener en France ; mais il ne fit qu'aggraver ses torts, ils existaient déjà : aussi, lorsque cinq ans plus tard il revint au Canada, il ne crut pas prudent de stationner dans la rivière Saint-Charles ; il alla se fixer au Cap-Rouge : durant l'hiver, les Sauvages rassemblés en grand nombre à Stadaconé lui causèrent de sérieuses inquiétudes, et il jugea à propos de déguerpir au printemps.

Champlain ne voulut pas s'exposer aux mêmes ennuis. Il comprit que pour assurer l'avenir de sa petite colonie et promouvoir les intérêts de la traite, il devait être en bons termes avec les

n'avons pas remarqué dans les autres nations que nous avons vues sur notre route... Ils sont belliqueux et se rendent redoutables aux peuples éloignés du sud et de l'ouest, où ils vont faire des esclaves, desquels ils se servent pour trafiquer, les vendant chèrement à d'autres nations pour d'autres marchandises..... »

Sauvages ses voisins, ceux qui venaient le voir, ceux qui fréquentaient les Français, ceux qui paraissaient être les véritables maîtres du pays; il comprit qu'il fallait nécessairement conclure avec eux une alliance offensive et défensive contre leurs ennemis.

Cette alliance, d'ailleurs, ce n'est pas lui précisément qui l'opéra : elle fut conclue à la Cour de France, puis ratifiée en sa présence par les Sauvages; il ne fit que la cultiver avec soin. Laissons-le raconter lui-même cet incident, qui a une grande importance dans les annales de notre histoire. La scène se passe, le 27 mai 1603, à Tadoussac, où Pontgravé et Champlain viennent d'arriver, ramenant de France deux Sauvages que le dit Pontgravé y avait conduits les années précédentes. Environ mille Algonquins-Montagnais sont cabanés sur la Pointe-aux-Alouettes, autrement dite Saint-Mathieu, « au bas d'un petit coteau pleins d'arbres, de sapins et cyprès. »

« Nous fûmes, dit-il, trouver les Sauvages à la Pointe Saint-Mathieu, qui est à une lieue de Tadoussac, avec les deux Sauvages que mena le sieur Du Pont, pour faire le rapport de ce qu'ils avaient vu en France, et de la bonne réception que leur avait fait le Roi. Ayant mis pied à terre, nous fûmes à la cabane de leur grand Sagamo (1), qui s'appelle Anadabijou, où nous le trouvâmes avec quelque quatre-vingt ou cent de ses compagnons qui faisaient *tabagie* (qui veut dire festin) (2), lequel nous reçut fort bien selon la coutume du pays, et nous fit asseoir auprès de lui, et tous les Sauvages arrangés les uns auprès des autres des deux côtés de la dite cabane.

« L'un des Sauvages que nous avons amenés commença à faire sa harangue de la bonne réception que leur avait fait le Roi, et le bon traitement qu'ils avaient reçu en France, et qu'ils s'assurassent que Sa dite Majesté leur voulait du bien, et désirait peupler leur terre, et faire paix avec leurs ennemis (qui sont les Iroquois), ou leur envoyer des forces pour les vaincre : en leur comptant aussi les beaux châteaux, palais, maisons et peuples qu'il avaient vus, et notre façon de vivre. Il fut entendu avec un silence si grand qu'il ne se peut dire de plus.

(1) *Sagamo*, en montagnais, veut dire *grand chef*.

(2) Ils faisaient ce festin à l'occasion d'une victoire qu'ils venaient de remporter sur leurs ennemis.

« Or, après qu'il eut achevé sa harangue, le dit grand Sagamo Anadabijou, l'ayant attentivement ouï, commença à prendre du petun, et en donner au dit sieur du Pont-Gravé, de Saint-Malo, et à moi, et à quelques autres sagamos qui étaient auprès de lui.

« Ayant bien petuné, il commença à faire sa harangue à tous, parlant posément, s'arrêtant quelquefois un peu, et puis reprenait la parole en leur disant que véritablement ils devaient être fort contents d'avoir Sa dite Majesté pour grand ami. Ils répondirent tous d'une voix : *Ho, ho, ho*, qui est à dire *oui, oui*.

« Lui, continuant toujours sa harangue, dit qu'il était fort aise que Sa dite Majesté peuplât leur terre, et fit la guerre à leurs ennemis; qu'il n'y avait nation au monde à qui ils voulassent plus de bien qu'aux Français. Enfin, il leur fit entendre à tous le bien et l'utilité qu'ils pourraient recevoir de Sa dite Majesté.

« Après qu'il eut achevé sa harangue, nous sortîmes de sa cabane, et eux commencèrent à faire leur tabagie ou festin... (1). »

N'y a-t-il pas là tous les éléments d'un véritable traité? Ces deux Sauvages emmenés en France par Pontgravé sont évidemment chargés par leurs compatriotes de faire au Roi des propositions d'alliance offensive et défensive. Le Roi entre dans leurs vues, et en considération des avantages que procurera aux Français l'amitié de ces Sauvages, soit pour la traite, soit pour l'établissement de la colonie, il leur promet de les aider dans leurs guerres contre les Iroquois. Les plénipotentiaires reviennent au Canada, et le traité est ratifié dans une assemblée solennelle, de sagamos, en présence de Pontgravé et de Champlain.

Champlain fut fidèle au traité, et il n'hésita pas, en trois rencontres principales, à prêter son concours aux Algonquins et aux Hurons contre les Iroquois. Puis, dès 1611, il fit remonter les vaisseaux des traitants jusqu'au Sault-Saint-Louis, — c'est-à-dire à l'endroit même qu'il avait désigné et fait défricher (2) pour être le site d'une ville qui devait être un jour Montréal — afin que les Sauvages eussent moins loin à descendre, et surtout pour leur faire éviter les dangers qu'ils couraient toujours lorsqu'ils avaient à passer devant la rivière des Iroquois.

« L'affection et la confiance que lui témoignèrent, cette année,

(1) *Œuvres de Champlain*, t. II, p. 6.

(2) *Ibid.*, t. III, p. 244.

tous les Sauvages qui vinrent à la traite, dit M. Laverdière, est une preuve frappante que la conduite qu'il avait tenue était en effet le vrai moyen de s'attacher ces nations, et par suite de les amener insensiblement à la connaissance de l'évangile, et à la lumière de la civilisation (1). »

« Les quelques coups d'arquebuse tirés par Champlain, écrit M. Sulte, produisirent l'effet désiré. Les maraudeurs s'abstinrent de reparaitre sur le Saint-Laurent nombre d'années. On en profita pour faire des découvertes et étendre le nom français à trois cents lieues de Québec. Néanmoins, quarante ans après 1609, les Iroquois reprirrent le dessus. Oui, mais à qui la faute? Aux Hollandais qui fournirent des armes à feu aux Sauvages; à la France qui laissa la colonie sans ressources (2). »

Telle était la situation de la Nouvelle-France, en 1618, lorsque Nicolet y arriva. La petite colonie canadienne venait à peine de naître, et elle était dans un état très précaire, parce que les marchands de Rouen et de Saint-Malo, trop préoccupés du commerce des fourrures, ne faisaient que le moins possible pour y encourager la culture du sol et y créer un établissement stable. Mais elle avait pour chef un homme dévoué, éclairé, voulant à tout prix fonder en Amérique un immense empire français.

Champlain ne voyageait au Canada que depuis quinze ans, et déjà il avait remonté le cours de l'Ottawa, traversé le lac Nipissing, visité les lacs Hurons, Simcoe et Ontario, une partie du Haut-Canada. Il était en excellents termes avec les Sauvages qu'il avait rencontrés. Mais il voulait entretenir cette amitié, il voulait étendre encore ses relations et agrandir le cercle de ses découvertes dans l'ouest. Il eut besoin pour cela du concours des interprètes; et parmi eux Nicolet fut un des plus utiles.

. . .

A peine arrivé à Québec, dans l'été de 1618, Nicolet dut se préparer à partir pour se rendre chez les Sauvages. « On l'envoya,

(1) *Notice biographique de Champlain.*

(2) *Le Pays des grands Lacs.*

dit le P. Vimont, hiverner chez les Algonquins de l'Île, pour apprendre leur langue. »

Les Sauvages descendaient à la traite vers le commencement de juillet : cette foire intéressante ne durait ordinairement que quelques jours; puis ils reprenaient le chemin de leur pays. En 1618, elle eut lieu aux Trois-Rivières, et les Algonquins vinrent en si grand nombre qu'on fut obligé d'envoyer chercher de nouvelles marchandises à Québec (1). Les Sauvages repartirent le 14 juillet : Nicolet fit route avec eux.

L'île des Allumettes se trouve dans le lac qui porte ce nom, au cours de la rivière Ottawa, bien en haut du site où s'élève aujourd'hui la capitale du Dominion. Elle était, comme nous l'avons dit, le siège principal de la grande famille algonquine, le centre des Sauvages de cette race qui avaient gardé le nom générique d'Algonquins, et que l'on appelait Algonquins supérieurs, par opposition à ceux du Saguenay, qui étaient les Algonquins inférieurs ou Montagnais.

Il y a, sur les rives de l'Ottawa, en aval, un endroit qui s'appelle encore la Petite-Nation. C'est là que se trouvait, en effet, la petite nation des Algonquins (2), ainsi nommée par opposition à la grande qui habitait l'île des Allumettes et ses environs.

« Cette île, dit Champlain, est forte de situation : car aux deux bouts d'icelle, et à l'endroit où la rivière se jette dans le lac, il y a des saults fâcheux, et l'âpreté d'iceux la rend forte. Les Algonquins s'y sont logés pour éviter les courses de leurs ennemis (3). »

C'était vraiment comme la forteresse de leur pays : car les Sauvages n'étaient pas confinés dans l'île; ils occupaient tout le territoire circonvoisin; et l'habitation du grand chef Tessouat, lui-même, n'était pas dans l'île, mais « sur le bord du lac. »

L'endroit, du reste, était délicieux. Champlain nous le représente garni d'arbres magnifiques, « de chênes, pins et ormeaux. » Au milieu de cette végétation luxuriante, les cabanes des Sauvages, « assez mal couvertes d'écorces d'arbres, » devaient créer

(1) *Œuvres de Champlain*, t. iv, p. 129.

(2) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 25.

(3) *Œuvres de Champlain*, t. iii, p. 307.

une impression analogue à celle que l'on éprouve en voyant les huttes des fellahs au milieu des palmiers de la vallée du Nil.

Ce qui faisait surtout l'importance de l'île des Allumettes, au point de vue des Sauvages, c'est sa position dans la rivière Ottawa : elle commande en effet le passage sur cette grande route fluviale que suivaient ordinairement les Hurons et les autres Sauvages d'en haut pour descendre au Saint-Laurent, afin d'être moins sujets à être inquiétés par les Iroquois qui infestaient le lac Ontario.

De même que le lac Champlain s'appelait le lac des Iroquois, et le Richelieu la rivière des Iroquois, parce que c'était la voie ordinaire que suivaient les Iroquois pour venir au Canada, de même l'Ottawa s'appelait la rivière des Algonquins : c'était leur chemin, leur propriété, pour ainsi dire ; et, d'après Sagard et le P. Le Jeune, ils n'y laissaient passer que ceux qu'ils voulaient, et au temps qui leur convenait. « Ce peuple, dit Sagard, est malicieux jusque là que de ne laisser passer par leurs terres, au temps de la traite, un ou deux canots seulement, mais veulent qu'ils s'attendent l'un l'autre, et passent tous à la fois, pour avoir leurs bleds et farines à meilleurs prix, qu'ils les contraignent de traiter pour des pelleteries (1). »

Les Algonquins de l'île prétendaient avoir le droit d'exiger un tribut de tous les canots qui montaient au lac Huron, ou qui en descendaient. On n'employait pas ordinairement la force, mais la ruse ; et souvent les Hurons, effrayés par les récits mensongers que leur faisaient les Algonquins, abandonnaient à ceux-ci leurs pelleteries à très bas marché ; et les Algonquins descendaient ensuite seuls à la traite chez les Français (2).

A l'île des Allumettes régnait Tessouat, l'un des sagamos qui assistaient, en 1603, à la grande assemblée de la Pointe-aux-Alouettes. Champlain, qui l'avait bien connu en cette occasion, le revit avec plaisir dans le voyage qu'il fit à l'île en 1613 ; et, de son côté, le chef algonquin lui témoigna beaucoup d'estime : il voulut même que son propre fils l'accompagnât dans son retour à Québec.

Tessouat, surnommé le Borgne de l'île, jouissait d'une grande

(1) *Histoire du Canada*, p. 810.

(2) Ferland, *Histoire du Canada*, t. 1. p. 263.

considération parmi les siens : l'île des Allumettes s'appelait aussi l'île de Tessouat. C'était un homme de grands talents : « Il était, dit une *Relation*, l'orateur de son siècle en ces contrées, et le mieux disant de son temps (1). »

Il avait toutes les qualités, mais aussi tous les défauts de sa race. Rien surtout ne pouvait égaler son orgueil. Tant que Champlain vécut, il se montra plein de déférence pour les Français; mais ensuite les missionnaires eurent souvent à se plaindre de son mauvais vouloir. Même après qu'il fut devenu chrétien, — il reçut le baptême à Montréal en 1643 (2) — on eut souvent à lui reprocher de graves désordres dans sa conduite. Il eut cependant le bonheur de mourir très chrétiennement, en 1653, à un âge avancé (3).

..

Champlain ne manqua pas, sans doute, de recommander Nicolet à Tessouat; et lorsque le jeune homme arriva chez les Algonquins de l'île, il se trouva en pays ami.

Mais il se trouvait tout de même en pays sauvage, c'est-à-dire loin de toutes les douceurs du monde civilisé; et « il y demeura deux ans, dit le P. Vimont, absolument seul de Français, accompagnant les Barbares dans leurs courses et voyages, avec des fatigues qui ne sont imaginables qu'à ceux qui les ont vues. Il passa plusieurs fois sept ou huit jours sans rien manger; et il fut sept semaines entières sans autre nourriture qu'un peu d'écorce de bois. »

Telle était en effet la vie des Sauvages : après avoir épuisé, l'automne, et en très peu de temps, les quelques provisions de

(1) *Relations des Jésuites*, 1654, p. 20.

(2) « Toutes les cérémonies en furent faites avec grande solennité, à cause du grand progrès qu'on en doit espérer pour la gloire de Dieu. M. de Maisonneuve avec M^{lle} Mance le nommèrent Paul, et sa femme fut nommée Madeleine par M^{me} de la Peltrie et M. de Puiseaux..... Après qu'ils eurent reçu la bénédiction du mariage, M. de Maisonneuve les fit dîner avec nous, et après dîner fit un grand festin à tous les Sauvages, où tous les Français assistèrent..... » (*Relations des Jésuites*, 1643, p. 54).

(3) *Ibid.*, 1654, p. 20.

blé ou de farine qu'ils avaient pu se procurer au moyen de la traite, ils s'en allaient à la chasse, par bandes, hommes, femmes et enfants, et se répandaient dans les bois, emportant avec eux tout leur avoir, instruments, ustensiles, canots, peaux pour se vêtir, écorces pour couvrir leurs cabanes, etc.

On campait là où on avait espoir de trouver du gibier. Si le gibier était abondant, si l'on prenait beaucoup de castors, de porcs-épics, d'élans, de caribous, d'originaux, on faisait bombance.

Voici la description que donne Champlain d'un festin chez les Sauvages :

« Ils font leurs festins, dit-il, avec des chairs d'original, d'ours, de loups marins et castors, qui sont les viandes les plus ordinaires qu'ils ont, et du gibier en quantité. Ils avaient huit ou dix chaudières pleines de viandes, au milieu de la cabane : elles sont éloignées les unes des autres d'environ six pas, et chacune a son feu. Ils sont assis des deux côtés, avec chacun son écuelle d'écorce d'arbre : et lorsque la viande est cuite, il y en a un qui fait les partages à chacun dans les écuelles, où ils mangent fort salement ; car quand ils ont les mains grasses, ils les frottent à leurs cheveux ou bien au poil de leurs chiens, dont ils ont quantité pour la chasse (1).

Après ces festins à outrance, venait ordinairement la famine ; et alors il fallait aller chercher fortune et camper ailleurs. Souvent on était longtemps sans manger.

Ils couchaient quelquefois, dit le P. de Brébœuf, « à l'enseigne de la lune. » Mais ordinairement ils se faisaient une cabane, surtout lorsqu'arrivaient les froids de l'hiver. Quand la terre était couverte de quatre ou cinq pieds de neige, on creusait un grand

(1) *Œuvres de Champlain*, t. II, p. 7. — Le P. Le Jeune étant un jour entré pour dîner dans une cabane de Sauvages, à Sillery, la maîtresse du logis lui offrit une anguille fumée. « Le repas fini, dit M. Ferland, il était fort embarrassé de ses mains, toutes couvertes d'huile. Un petit Sauvage, avec qui il avait partagé l'anguille, lui suggéra un moyen en se plongeant les mains à plusieurs reprises dans sa chevelure touffue. Mais l'expédient ne convenant pas au Jésuite, il continuait à tenir les mains tendues, lorsque la maîtresse de la cabane lui donna une poignée de bois pourri, bien broyé, en l'invitant à s'en servir. C'était, chez les Sauvages, la serviette d'honneur, réservée aux hôtes trop délicats pour employer la chevelure ou le pan du manteau. » (*Hist. du Canada*, t. I, p. 254. — *Rel. des Jésuites*, 1633, p. 3).

trou : la cabane était en partie faite. Les femmes, condamnées par leur sexe aux travaux les plus durs, — les hommes se réservant les occupations nobles, la chasse et la pêche — allaient couper des perches, et les plantaient dans la neige autour de l'excavation, puis les recouvraient d'écorces, de manière à ne laisser qu'une petite ouverture en haut pour la fumée.

On étendait par terre quelques branches de sapin pour s'y coucher, et l'on allumait un grand feu au milieu de la cabane.

Le P. Le Jeune, qui s'astreignit avec un zèle vraiment héroïque à suivre tout un hiver un parti de Sauvages Montagnais, — ils étaient une vingtaine environ — afin d'apprendre leur langue et de pouvoir ensuite les évangéliser, nous décrit les horreurs qu'il eut à endurer dans ces cabanes de la part de quatre ennemis ligués ensemble malgré leur opposition apparente : le froid, la chaleur, la fumée et les chiens. Parti de Québec au milieu d'octobre, il descendit le Saint-Laurent jusque vers les Trois-Pistoles, passa l'hiver dans les bois en arrière de Rimouski, de Cacouna, de la Rivière-du-Loup, etc., et ne retourna que le 9 avril à Québec, dont « une armée de glaces, animée par la fureur des vents, défendait encore l'entrée. »

« Nous avons fait dans ces grands bois, dit-il, vingt-trois stations, tantôt dans des vallées fort profondes, puis sur des montagnes très élevées, quelquefois en pays plat, et toujours dans la neige. Nous avons traversé quantité de torrents, quelques fleuves, plusieurs lacs et étangs, marchant sur la glace (1). »

Il éprouva des fatigues et des souffrances incroyables : et cependant il avoue que les douleurs physiques n'étaient rien en comparaison des importunités et des grossièretés qu'il eut à endurer de la part de ces Sauvages encore payens, dont le chef seul avait reçu le baptême, mais était devenu apostat.

Parmi eux se trouvait un sorcier ; et l'on sait le rôle que jouaient les sorciers parmi les Sauvages : l'exploitation qu'ils faisaient de la crédulité du vulgaire, leurs jongleries, leurs pratiques ridicules pour guérir les maladies ou pour conjurer les malheurs, leurs extases, leurs accès de rage, d'excitation nerveuse ou diabolique, tout cela rappelle beaucoup les pratiques des derviches et des santons chez les Musulmans.

(1) *Relations des Jésuites*, 1634, p. 87.

Nul mieux que Champlain n'a connu les vices comme les bonnes qualités de nos Sauvages : « Je crois, dit-il, qu'il n'y a aucune loi parmi eux, qu'ils ne savent ce que c'est qu'adorer et prier Dieu, et vivent la plupart comme bêtes brutes..... Ils ont, ajoute-t-il, une méchanceté en eux, qui est d'user de vengeance, et d'être grands menteurs, gens en qui il ne fait pas trop bon s'assurer, sinon qu'avec raison et la force à la main; ils promettent assez, et tiennent peu (1). »

De son côté, le P. de Brébœuf, parlant des Hurons, dit à plusieurs reprises : « Huron et larron ne sont qu'un. »

La luxure et la débaûche étaient dans les mœurs des Sauvages. Mais, d'après les *Relations*, c'est l'orgueil qui était chez eux le plus grand obstacle à la foi chrétienne. Chose étrange, ce vice, avec ses conséquences, la vanité, le respect humain, le mépris des Européens, était porté à un degré incroyable chez ces Barbares, qui n'étaient pourtant pas bien élevés dans l'échelle de la civilisation.

Ajoutons qu'ils n'étaient pas descendus au dernier degré de la barbarie. Au contraire, Champlain, aussi bien que les Jésuites, leur reconnaît une foule de bonnes qualités : « Tous ces peuples, dit-il, sont d'une humeur assez joyeuse; ils rient le plus souvent; toutefois ils sont quelque peu saturniens. Ils parlent fort posément, comme se voulant bien faire entendre..... Il s'en trouve qui ont bon jugement, et répondent assez bien à propos sur ce qu'on pourrait leur demander (2). »

Et le P. de Brébœuf : « Tous ces esprits, dit-il, sont naturellement d'une assez bonne trempe, ratiocinent fort bien, et ne bronchent point en leurs discours; quelques-uns semblent être nés à l'éloquence (3). »

Ils étaient très hospitaliers; mais il fallait se conformer strictement à leurs usages. On n'allait pas tout d'abord, par exemple, frapper à la porte d'une cabane, et déranger une famille. Il fallait rester à distance, l'arme au bras, et quelques présents à la main en signe d'amitié. Le chef sortait alors, s'avancait au devant du voyageur, puis l'introduisait dans sa cabane, où il était le bienvenu.

(1) *Œuvres de Champlain*, t. II, p. 13 t

(2) *Ibid.*, p. 12.

(3) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 127.

Le P. de Brébœuf, qui demeura longtemps chez les Hurons, a écrit sur leurs mœurs politiques des détails qui nous rappellent beaucoup ce que nous apprend Tacite des anciens Germains.

« Toutes les affaires des Hurons, dit-il, se rapportent à deux chefs : les unes sont comme les affaires d'Etat, soit qu'elles concernent les citoyens ou les étrangers, le public ou les particuliers du village, pour ce qui est des festins, danses, jeux, crosses, et ordre des funérailles; les autres sont des affaires de guerre. Or il se trouve autant de sortes de capitaines que d'affaires.

« Dans les grands villages, il y aura quelquefois plusieurs capitaines, tant de la police que de la guerre, lesquels divisent entre eux les familles du village, comme en autant de capitaineries. On y voit même parfois des capitaines à qui tous ces gouvernements se rapportent, à cause de leur esprit, labeur, richesses, et autres qualités qui les rendent considérables dans le pays.

« Il n'y en a point qui, en vertu de leur élection, soient plus grands les uns que les autres. Ceux-là tiennent le premier rang, qui se le sont acquis par leur esprit, éloquence, magnificence, courage et sage conduite, de sorte que les affaires du village s'adressent principalement à celui des capitaines qui a en lui ces qualités; et de même en est-il des affaires de tout le pays, où les plus grands esprits sont les plus grands capitaines; et d'ordinaire il n'y en a qu'un qui porte le faix de tous : c'est en son nom que se passent les traités de paix avec les peuples étrangers; le pays même porte son nom..... »

Nous avons vu, en effet, que l'île des Allumettes s'appelait précisément l'île de Tessouat. Le P. de Brébœuf ajoute :

« Ceux-là tiennent le premier rang tant dans les affaires particulières des villages, que de tout le pays, qui sont les plus grands en mérites et en esprit. Leurs parents sont comme autant de lieutenants et de conseillers.

« Ils arrivent à ce degré d'honneur, partie par succession, partie par élection; leurs enfants ne leur succèdent pas d'ordinaire, mais bien leurs neveux et petits-fils. Et ceux-ci, encore, ne viennent pas à la succession de ces petites royautes comme les Dauphins en France, ou les enfants en l'héritage de leurs pères, mais en tant qu'ils ont les qualités convenables, et qu'ils les acceptent et sont acceptés de tout le pays.

« Il s'en trouve qui refusent ces honneurs, tant parce qu'ils

n'ont pas le discours en main, ni assez de retenue ni de patience, que parce qu'ils aiment le repos : car ces charges sont plutôt des servitudes qu'autre chose.....

« Ces capitaines ne gouvernent pas leurs sujets par voie d'empire et de puissance absolue : ils n'ont point de force en mains pour les ranger à leur devoir. Leur gouvernement n'est que civil; ils représentent seulement ce qu'il est question de faire pour le bien du village ou de tout le pays. Après cela, se remue qui veut. Il y en a néanmoins qui savent bien se faire obéir, principalement quand ils ont l'affection de leurs sujets..... »

Après avoir ainsi décrit les mœurs politiques de ces peuples, le P. de Brébœuf ajoute avec raison : « Je demanderais volontiers à ceux qui ont peu d'opinion de nos Sauvages, ce qu'il leur semble de cette conduite. »

Et comme pour nous prouver que les Sauvages n'étaient pas tout-à-fait étrangers même aux raffinements d'une certaine civilisation, il nous apprend un peu plus loin que l'usage des pots-de-vin — on ne parlait pas encore de frais de publicité! — ne leur était pas absolument inconnu :

« Quand quelqu'un, dit-il, soit citoyen, soit étranger, veut obtenir quelque chose du pays, la coutume est de graisser les mains des principaux capitaines, au branle desquels tout le reste se remue. Je suis très assuré, ajoute-t-il, de ce que je viens de dire : le regret que quelques particuliers ont de semblables désordres, et l'envie même des autres capitaines qui ne sont pas appelés au butin, en découvrent plus qu'on ne désirerait. Ils se décrient les uns les autres, et le seul soupçon de ces présents secrets émeut quelquefois de grands débats et divisions, non pas tant pour le désir du bien public, que pour le regret de n'être pas de la partie; et cette jalousie empêche parfois de bonnes affaires..... (1). »

Tant il est vrai de dire, et consolant jusqu'à un certain point de se rappeler : *Nihil novi sub sole!*

Il nous a paru nécessaire d'entrer dans ces quelques détails sur les mœurs des Sauvages du Canada, afin de faire connaître le milieu

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 121, 126.

où se trouva jeté tout-à-coup Nicolet, passant sans transition de la vie civilisée de la France à celle des bois.

. . .

En arrivant chez les Algonquins de l'Île, il dut s'attacher à quelque famille du pays, pour en partager la vie, les privations, les travaux, les courses, les misères.

Le Français se faisait ordinairement vite à la vie des bois, peut-être parce qu'il trouvait dans la grande liberté dont il y jouissait une compensation pour les privations qu'il avait à subir.

Malheureusement, la conduite des coureurs de bois n'était pas toujours édifiante. Un Sauvage s'en plaignait un jour au P. de Brébœuf : « Les Français qui sont venus ici, disait-il, ne nous ont jamais parlé de Dieu : au contraire, ils s'adonnaient eux-mêmes comme nous à courir et à folâtrer avec les femmes (1). »

Il paraît certain, au témoignage du P. Vimont et du P. Le Jeune, que la vie de Nicolet au milieu des Sauvages fut toujours irréprochable; et il sut mériter l'estime et l'affection de Champlain.

Nous ne pouvons faire ici que des inductions, car il était seul de Français parmi les Sauvages de l'Île; et il n'était pas homme à prôner le bien qu'il pouvait faire : mais sa conduite à l'égard des Sauvages, lorsqu'il résida plus tard aux Trois-Rivières (2), nous permet d'affirmer qu'il fut toujours parmi eux un véritable apôtre et qu'il prépara admirablement les voies aux missionnaires.

Il s'appliqua à apprendre la langue algonquine. Il apprit aussi celle des Hurons, qui n'était autre, au fond, que la langue iroquoise. Il devint bientôt maître de ces deux idiomes (3). Après deux ans de séjour au milieu des Algonquins de l'Île, il avait tellement su gagner leur confiance, qu'il fut résolu, dans leurs conseils, de le mettre à la tête d'une députation que l'on se pro-

(1) *Relations des Jésuites*, p. 88.

(2) « Il conspirait puissamment avec nos Pères pour la conversion de ces peuples. » (*Relations des Jésuites*, 1643, p. 4).

(3) Le Français instruit qui était venu à bout d'apprendre parfaitement une langue sauvage, et d'en saisir tous les secrets, toutes les richesses, toutes les nuances, la réduisait à des règles grammaticales, et la parlait beaucoup mieux que les Sauvages eux-mêmes.

posait d'envoyer au pays des Iroquois pour traiter de la paix avec ces ennemis.

Il se rendit donc chez les Iroquois avec quatre cents Algonquins, et négocia heureusement l'affaire qu'on lui avait confiée. Sa mission fut couronnée d'un plein succès.

. . .

Rien n'indique que Nicolet soit revenu à Québec après son séjour chez les Algonquins de l'île et son voyage aux Iroquois : au contraire, le P. Vimont dit expressément « qu'après cette paix faite, il alla demeurer huit ou neuf ans chez les Nipissiriniens. »

En remontant le cours de la rivière Ottawa, plus haut que le lac des Allumettes, on rencontre, à gauche, un de ses tributaires, la rivière Mattawan. Cette rivière prend sa source à quelque distance du lac Nipissing, autour duquel habitaient les Nipissiriniens ou Nipissingues. C'étaient des Sauvages appartenant à la famille algonquime : leur langue n'était qu'un dialecte de l'algonquin.

Ils étaient aussi connus sous le nom de Sorciers. « Les Français, dit Sagard, appellent ordinairement les Nipissiriniens le peuple sorcier, non qu'ils le soient tous, mais parce que c'est une nation qui fait particulièrement profession de consulter le diable en leur nécessité (1). »

« En leur qualité de sorciers, dit M. Laverdière, ils étaient ou redoutés ou mal vus des autres nations même algonquines, suivant la remarque de Tessouat, qui les accuse « d'avoir fait mourir beaucoup de leurs gens par sort et empoisonnements (2). »

Ils étaient meilleurs, cependant, que la réputation que les Algonquins voulaient leur faire. M. Ferland raconte une histoire qui est toute à la louange de leurs mœurs. Ils étaient descendus en bon nombre pour la traite, et s'étaient rendus par curiosité jusqu'à Québec.

« L'un d'eux suivait un jour avec beaucoup d'attention les mouvements d'un jeune français qui battait la caisse. Comme le Sauvage s'approchait trop près au gré du petit tambour, celui-ci lui donna

(1) *Histoire du Canada*, p. 193.

(2) *Œuvres de Champlain*, t. III, p. 314, note.

sur la tête un coup de baguette si rudement appliqué, que le sang jaillit en abondance. Une grande rumeur s'éleva aussitôt parmi les compagnons du blessé. « Voilà un des tiens qui a blessé notre frère, dirent-ils à l'interprète; tu connais notre coutume : fais-nous un présent, pour guérir la blessure. — Il n'en est pas de même parmi les Français, répondit l'interprète; quand quelqu'un de nous fait mal, on le châtie. Cet enfant a blessé un de vos gens : il va être fouetté en ta présence. »

« Le jeune homme fut amené; mais, lorsque les Nipissiriniens virent qu'on le dépouillait de ses habits et que les verges étaient toutes prêtes, ils prièrent instamment qu'on lui pardonnât, alléguant qu'il était encore enfant et n'avait point d'esprit. Malgré leurs représentations, on allait infliger la punition, lorsqu'un d'eux se découvre les épaules, jette sa robe sur le dos du petit tambour, puis, se tournant vers celui qui tenait les verges : « Frappe sur moi, lui dit-il; mais tu ne toucheras pas à cet enfant. »

M. Ferland ajoute : « Ce trait ne doit pas étonner; car, malgré leurs manières grossières, les Nipissiriniens étaient les plus doux et les meilleurs des Sauvages de l'ouest (1). »

Champlain connaissait bien le lac Nipissing et les Sauvages qui l'habitaient. Les Nipissingues lui avaient fait une magnifique réception, lorsqu'il avait traversé leur pays, pour se rendre chez les Hurons, en 1615 : « Nous séjournâmes deux jours avec eux, dit-il. Ils nous firent fort bonne réception, et ils étaient en bon nombre..... Le chef de ces peuples, et autres des plus anciens nous festoyèrent en plusieurs festins, selon leur coutume, et prirent peine d'aller pêcher et chasser, pour nous traiter le plus délicatement qu'il pouvaient.

« Il y a dans le lac un grand nombre d'îles fort plaisantes, et entre autres une qui a plus de six lieues de long, où il y a trois ou quatre beaux étangs, et nombre de belles prairies, avec de très beaux bois qui l'environnent, où il y a abondance de gibier, qui se retirent dans ces étangs, où les Sauvages prennent du poisson (2). »

Il est probable que Champlain connut dès lors ce que le Frère Sagard apprit lui-même dans le voyage qu'il fit aux Hurons avec

(1) *Histoire du Canada*, t. 1, p. 261.

(2) *Œuvres de Champlain*, t. iv, p. 22.

le P. Le Caron (1), en 1623, à savoir que les Nipissiriniens allaient tous les ans faire la traite chez une nation éloignée de cinq ou six semaines de marche du lac Nipissing. Cette nation elle-même passait pour avoir commerce avec un autre peuple encore plus éloigné, qui venait par mer sur de grands canots de bois. Champlain nous parle d'ailleurs des relations de commerce que les Nipissingues entretenaient avec les Sauvages du lac Témiscaming et autres peuples en gagnant la baie d'Hudson.

Au lac Nipissing, Nicolet se trouvait donc comme au centre d'un grand mouvement de commerce; il était bien placé pour nouer des relations avec une multitude de petits peuples sauvages, et les inciter à venir traiter avec les Français sur le Saint-Laurent.

« Une idée qui n'est pas assez admise, dit M. Sulte, c'est l'étendue des rapports que les tribus sauvages avaient entre elles pour l'échange des produits particuliers à leurs différents pays. Des bords de l'Atlantique au centre du continent, il existait de la sorte des communications suivies. Du Mexique à la Colombie britannique un autre courant d'affaires s'employait. Entre ces deux mouvements, on connaît celui qui allait du golfe Saint-Laurent au golfe du Mexique, en remontant notre fleuve, traversant les grands Lacs, et descendant le Mississipi. Jacques Cartier mentionne les peuples lointains qui trafiquaient avec ceux du Saint-Laurent. Les coquillages, notamment, dont se paraient nos Indiens, venaient du golfe du Mexique (2). »

Nicolet ne tarda pas de jouir d'une grande considération parmi les Nipissingues. Tout en restant bon Français, il sut s'adapter à

(1) L'un des trois Pères Récollets, qui furent les premiers missionnaires du Canada. Les deux autres étaient Denis Jamay et Jean Dolbeau. Avec eux se trouvait un Frère lai, Pacifique Duplessis. Partis de Rouen le 24 avril 1615, ils entrèrent à Tadoussac le 25 mai. La première messe dite en ce pays, depuis l'époque de Jacques Cartier, fut célébrée à la rivière des Prairies par le P. Le Caron, le 24 juin, et la seconde à Québec par le P. Dolbeau, le 25 juin. — En 1620, le P. Le Caron, comme tous les autres missionnaires qui étaient alors au Canada, repassa en France; et lorsqu'en 1632, après la reddition du pays par les Anglais, il ne fut pas permis aux Récollets de retourner à leur ancienne mission, il en éprouva un tel chagrin qu'il tomba malade. « Il mourut, dit M. Ferland, plein de mérites et en odeur de sainteté le 29 mars 1632. Il avait apporté en France des manuscrits sur le Canada; ils furent malheureusement brûlés en Normandie. »

(2) *Mélanges d'histoire et de littérature*, p. 419.

leur vie, et devenir presque aussi sauvage que les Nipissingues eux-mêmes. Il prit rang parmi leurs plus illustres capitaines. « Il passait, dit le P. Vimont, pour un de cette nation, entrant dans les Conseils fort fréquents à ces peuples. »

Nous apprenons incidemment de Champlain lui-même qu'Etienne Brûlé, chez les Hurons, recevait « cent pistoles par an, pour inciter les Sauvages à venir à la traite (1). » C'était probablement là le traitement que la Compagnie des Marchands donnait à ses interprètes; et nous n'avons pas d'autre moyen de déterminer quels étaient les honoraires de Nicolet à l'emploi de la Compagnie ou de Champlain.

Afin d'être plus libre de son temps et de ses mouvements, et pour être moins exposé aux importunités des Sauvages, il voulut avoir son intérieur à lui, son petit chez soi : « Il avait sa cabane et son ménage à part, faisant sa pêche et sa traite. »

C'est là, sans doute, qu'il écrivit ces mémoires, perdus aujourd'hui, dont parle le P. Le Jeune, qui les avait en sa possession et s'en servit pour rédiger ses relations si intéressantes sur les mœurs et les coutumes des Sauvages. « J'ai, dit-il, quelques mémoires, de sa main, qui pourront paraître un jour, touchant les Nipissiriens, avec lesquels il a souvent hiverné (2). »

Le fond de ces mémoires, les observations de Nicolet sur les lieux qu'il avait parcourus, sur les Sauvages avec lesquels il avait eu des rapports, tout cela, sans doute, se trouve dans les *Relations des Jésuites*. Mais sa manière de dire, sa méthode dans la disposition des détails, son style, comme tout cela serait intéressant aujourd'hui, surtout pour nous faire apprécier le degré d'intelligence et d'instruction que possédait Nicolet, et pour nous le faire connaître lui-même davantage, puisque après tout « le style, c'est l'homme. »

Durant son séjour au lac Nipissing, Nicolet eut occasion de voir plusieurs français, entre autres les PP. Le Caron et Viel et le F. Sagard, qui montèrent en 1623 au pays des Hurons, et redescendirent l'année suivante, excepté le P. Viel, qui ne revint qu'en

(1) *Œuvres de Champlain*, t. vi, p. 81.

(2) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 58.

1625 (1). Il vit aussi en 1626 les PP. de Brébœuf et de Noue. Par ces Pères, qui arrivaient de France, il eut des nouvelles de son pays et de la colonie de Québec.

Tous les ans, d'ailleurs, il pouvait correspondre avec Champlain par les Sauvages qui descendaient à la traite; et par eux aussi Champlain lui transmettait ses recommandations. Il devait être au fait de tous les principaux événements qui intéressaient la Nouvelle-France.

C'est ainsi qu'il apprit, sans doute, les embarras que l'on fit à son ami et protecteur, Champlain. « La Société des Marchands, dit Garneau, voulut lui ôter le commandement du Canada, parce qu'il s'attachait trop à la colonisation..... Elle voulut donner l'administration à Pontgravé, qui ne s'était jamais intéressé qu'à la traite. Il s'éleva à ce sujet une contestation fort vive, qui fut portée devant le Conseil du Roi, lequel maintint Champlain à la tête de la Nouvelle-France. Celui-ci put s'embarquer pour la colonie en 1620. C'était à peu près le temps où le prince de Condé céda la lieutenance générale du Canada à l'amiral de Montmorency pour onze mille écus : preuve certaine que cette charge honorifique valait déjà quelque chose. Champlain fut confirmé dans ses fonctions par le nouveau titulaire (2). »

Nicolet dut se réjouir, lorsqu'il fut informé de l'heureux retour de Champlain au Canada, cette fois avec sa famille. Il connut ensuite successivement la construction du Fort Saint-Louis sur le cap de Québec, l'arrivée des Jésuites au Canada (3), et enfin la création par Richelieu de la grande Compagnie des Cent-Associés (1627).

(1) « Descendant à Québec, il périt, victime de la cruauté et de l'iniquité d'un de ses guides, qui le fit noyer, en renversant son canot dans un rapide, au nord de l'île de Montréal..... Le nom de Sault-au-Récollet est resté attaché à la place qui fut le théâtre de ce triste événement. » (*Répertoire du Clergé canadien*).

(2) *Histoire du Canada*, édit. de 1882, t. I, p. 67.

(3) Ils furent envoyés par M. de Lévis, duc de Ventadour, en 1625. « Le duc de Ventadour, n'étant poussé d'autres intérêts que du zèle et affection qu'il avait de voir fleurir la gloire de Dieu en ces pays barbares, et pour cet effet, y envoyer des Religieux, jugeant n'en trouver de plus capables que les Pères Jésuites, pour amener ces peuples à notre foi : il en envoya six, à ses propres coûts et dépens..... » (*Œuvres de Champlain*, t. VI, p. 86).

Mais voilà qu'en 1628 il apprend que les Anglais veulent s'emparer du Canada : ils ont déjà pris plusieurs vaisseaux français, détruit tout ce qu'il y avait à Tadoussac, brûlé en partie l'habitation du Cap Tourmente; ils menacent Québec. Trois huguenots de Dieppe, au service de l'Angleterre, sont à la tête de l'expédition.

Alors, il n'y peut tenir, et descend en toute hâte à Québec (1). Mais il n'y revient, hélas! que pour assister à la reddition de la ville. Champlain et Pontgravé furent obligés de capituler le 19 juillet 1629.

Que va faire Nicolet? C'est dans les occasions de ce genre que l'on reconnaît les hommes de caractère. Ceux qui n'en ont pas, commencent toujours par regarder de quel côté va tourner le vent, puis, sans aucun souci de leur dignité personnelle, brûlent de l'encens devant les pouvoirs nouveaux.

La conduite des huguenots Kerth, travaillant au profit de l'Angleterre contre leur ancienne patrie, est bien indigne, et confirme l'opinion que « Français et Catholique, c'est tout un. » Celle de quelques Français, après la capitulation de Québec, nous semble encore plus odieuse. Elle révolta le bon et honnête Champlain, qui la leur reproche amèrement dans son journal :

« Louis Kertk, dit-il, ayant reçu les clefs de Québec, les donna à un Français, appelé Le Baillif, natif d'Amiens, qui s'était volontairement donné aux Anglais pour les servir et aider à nous ruiner, comme perfide à son roi et à sa patrie, avec trois autres que j'avais autrefois emmenés en nos voyages, il y avait plus de quinze à seize ans, entr'autres l'un appelé Etienne Brûlé, de Champigny, truchement des Hurons, le second, Nicolas Marsolet, de Rouen, truchement des Montagnais, le troisième, de Paris, appelé Pierre Raye, charron de son métier, l'un des plus perfides traitres et méchants qui fût en la bande. Le dit Baillif était autrefois venu en ces lieux avec De Caen, qui l'avait fait un de ses commis, l'ayant chassé pour être grandement vicieux (2). »

(1) Ferland, *Histoire du Canada*, t. 1, p. 235.

(2) *Œuvres de Champlain*, t. vi, p. 244.

Champlain rend au contraire un beau témoignage à Olivier Le Tardif, beau-frère de Nicolet, qui, en sa qualité de sous-commis du magasin, avait dû remettre à Louis Kerk les clefs du Fort :

« Il s'acquitta de sa charge en homme de bien. »

Nicolet et Godfroy (1), plutôt que de servir sous les Anglais, remontèrent avec les Hurons vers les contrées de l'ouest, et ne revinrent que lorsque les Anglais se furent retirés du Canada (2). Ils restèrent fidèles à leur roi, à la France, à la patrie canadienne : et leur conduite est d'autant plus admirable qu'ils n'avaient plus rien à attendre de la Société des Marchands, qui n'existait plus, ni de Champlain, ni de la Compagnie des Cent-Associés, dont l'avenir paraissait bien compromis.

« C'est peut-être durant l'époque critique de 1629 à 1633, écrit M. Sulte, que nos voyageurs jetèrent les plus forts germes d'amitié parmi les tribus algonquines et huronnes. Séparés tout-à-coup de leur base d'opération, tombée aux mains de l'ennemi, on les aurait crus enlevés à jamais au monde civilisé, sinon à la vie même. Cependant il n'en fut rien. Il arriva plutôt le contraire de ce à quoi l'on aurait pu s'attendre.

« Jusque-là, le trafic des pelleteries pour des articles de fabrication européenne avait servi au commencement d'alliance qui nous permettait de remonter l'Ottawa et de visiter la baie Georgienne, mais il s'en fallait de beaucoup que nous fussions à l'aise sur ces territoires. Cela, du reste, se passait au moment où les colons anglais débarqués en même temps que nous sur les plages de l'Atlantique, n'avaient pas encore osé se risquer à dix arpents de leurs cambuses. Nous avions déjà franchi des centaines de lieues de pays, et attiré la traite, en larges proportions, dans la vallée du Saint-Laurent.

« Les interprètes, les *voyageurs*, selon le mot consacré, se refusaient à quitter leur conquête ou à y introduire les Anglais. Ils ne craignaient pas de retourner au fond des bois reprendre la vie d'aventure et s'appliquer plus que jamais à agrandir l'influence du nom français vers l'ouest. Sans pouvoir compter avec certitude

(1) Jean-Baptiste Godefroy de Linctot, ainsi appelé, du lieu de son origine, Linctot, pays de Caux, en Normandie. Il épousa à Québec, le 15 décembre 1636, Marie Le Neuf, fille de Mathieu Le Neuf du Hérisson et de Jeanne Le Marchand, de Caen. (*Dictionnaire généalogique*).

(2) Ferland, *Histoire du Canada*, t. 1, 235.

sur le retour du drapeau blanc à Québec, ils se mirent en travers des projets que les marchands anglais auraient pu concevoir de se répandre de ce côté (1). »

Leur travail fut efficace : ils cultivèrent si bien l'amitié des Sauvages, qu'ils les attachèrent à la France, au détriment des Anglais. Les Algonquins seuls se montrèrent sur le Saint-Laurent pour commercer avec les Anglais, et encore en petit nombre. « Les Hurons, dit M. Ferland, ne voulurent pas descendre à la traite tant que les Anglais restèrent dans le pays. » Et il ajoute : « Louis Kertk avait voulu gagner l'amitié des Sauvages ; mais il ne put leur faire oublier les Français (2). »

Comment, en effet, le Sauvage, naturellement si fin, si observateur, si rusé, n'aurait-il pas saisi bien vite le contraste entre le caractère généreux, ouvert et sympathique du Français, et la nature froide, raide, égoïste et mercantile de l'Anglais ? Son instinct seul, à défaut d'autres lumières, lui indiquait de quel côté étaient ses véritables intérêts, et lui faisait souhaiter le retour prochain des Français au Canada.

Ce retour se fit attendre. Bien que la paix entre la France et l'Angleterre eût été conclue depuis quelques mois, lorsque Champlain, qui ignorait ce fait, se vit obligé de capituler à Québec en 1629, il fallut trois ans pour décider l'Angleterre à remettre le Canada à la France. Charles I voulait auparavant qu'on lui versât la dot de sa femme (3), qui était une fille de France (4).

(1) *Mélanges*, p. 421.

(2) *Histoire du Canada*, t. I, p. 249, 262.

(3) « Par contrat de mariage en date du 8 mai 1625, son douaire était de 800,000 couronnes, dont moitié payable la veille du mariage à Londres, et l'autre moitié un an plus tard, à compter de la date du premier paiement. Le mariage eut lieu le 13 juin 1625, et la première moitié du douaire fut alors payée, la seconde devant échoir à la même date en 1626. » C'est cette seconde moitié que le roi de France n'avait pas encore payée, et menaçait de retenir à moins que les forts du Canada et de l'Acadie ne lui fussent restitués. (*Rapport sur les Archives du Canada*, 1884-85, p. xiii et xiv).

(4) Henriette-Marie de France, fille de Henri IV, celle-là même dont Bossuet prononça, le 16 novembre 1669, la fameuse oraison funèbre qui commence par cette phrase : « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et de terribles leçons. » Il y avait juste vingt ans que Charles I avait été condamné à mort par le Parlement, et exécuté.

La dot d'une femme; la négligence d'une Cour à payer cette dot : comme le sort d'un peuple dépend quelquefois de peu de chose!

Quidquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Ce ne fut qu'au printemps de 1632 que les difficultés furent définitivement réglées par le traité de Saint-Germain-en-Laye. Le 13 juillet, Québec fut remis entre les mains de MM. Emery de Caen et Duplessis-Bochart, représentant la Compagnie des Cent-Associés. On laissa à De Caen le privilège de la traite pour un an, afin de l'indemniser des pertes qu'il avait éprouvées par suite de la guerre.

Dans l'été de 1632, cinquante canots Hurons descendirent, chargés de pelleteries, dans la vallée du Saint-Laurent. Il en descendit cent cinquante, l'année suivante, portant cinq à six cents sauvages, tout joyeux de revoir leurs amis les Français. Quelques semaines plus tard, arrivèrent aussi les Nipissingues, qui avaient été retardés par les Algonquins de l'Île.

Il est probable que Nicolet descendit avec eux. Ce qui est certain, c'est « qu'il fut rappelé » à Québec, après la reddition du Canada à la France, et nommé commis de la traite et interprète des Sauvages, au service de la Compagnie des Cent-Associés.

C'est lui-même qui avait demandé à Champlain son rappel; et il n'avait pris cette décision qu'à regret : « Il ne s'est retiré de chez les Nipissiriniens, dit le P. Le Jeune, que pour mettre son salut en assurance dans l'usage des sacrements, faute desquels il y a grand risque pour l'âme, parmi les Sauvages (1). »

Touchant détail, qui fait bien voir la foi et la délicatesse de conscience de Nicolet. On peut se figurer la consolation qu'éprouva ce grand chrétien, lorsqu'après avoir été si longtemps privé de secours religieux, il se vit tout à coup, suivant l'expression du P. Vimont, « dans la paix et la dévotion de Québec. »

Mais il ne jouit pas longtemps de ce bonheur. On eut bientôt besoin de ses services pour une expédition lointaine.

« Pendant qu'il exerçait cette charge de commis et interprète, dit le P. Vimont, il fut délégué pour faire un voyage en la nation appelée des Gens de Mer, et traiter la paix avec eux et les Hurons,

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 58.

dont ils sont éloignés, tirant vers l'ouest, d'environ trois cents lieues. »

C'était un voyage de plus de quatre cents lieues de Québec, par des routes impraticables, à travers mille dangers, dans un pays qu'aucun Français n'avait encore parcouru. Mais il y allait des intérêts de la France et de la civilisation chrétienne. Champlain n'eut qu'un désir à exprimer à Nicolet, et celui-ci se déclara prêt à partir. Il n'y a pas de sacrifices que les Français d'autrefois ne fussent disposés à faire pour leur patrie. A voir la gaieté de cœur avec laquelle nos ancêtres se lançaient, sur un simple canot d'écorce (1), dans des courses aventureuses qui nous saisissent d'étonnement et d'admiration, on dirait même que l'idée de sacrifice ne venait pas à leur esprit. Une seule pensée, un seul mot suffisait à les entraîner aux plus généreuses résolutions : La France le veut : c'est l'intérêt de la France!

Et vraiment quand on voit les Français d'aujourd'hui courir avec tant d'héroïsme au Dahomey ou au Tonkin, peut-on dire que les choses sont changées?

On a la preuve que Nicolet passa au moins deux engagements, ou *accords de service*, par écrit, avec la Compagnie des Cent-Associés, comme commis et interprète : dans le premier (2), en date du 7 juillet 1634, la Compagnie était représentée par M. Duplessis-Bochart; dans le second, du 15 août 1635, elle était représentée par Champlain lui-même. C'est entre ces deux dates qu'eut lieu le voyage de Nicolet au Wisconsin.

Il s'agissait, dans ce voyage, non seulement de rétablir la paix entre les Gens de Mer et les Hurons, mais de nouer des relations d'amitié et de commerce avec une infinité de petites nations sauvages disséminées dans la région des Grands Lacs, et de les amener aux Français pour la traite sur le Saint-Laurent.

Ces Gens de Mer, appelés aussi les Puants ou les Ouinipignons,

(1) D'après M. le docteur Dionne, l'érudite bibliothécaire du Parlement de Québec, on faisait ordinairement quinze lieues par jour, en descendant les rivières, et sept ou huit lieues en les remontant. (*La Nouvelle-France, de Cartier à Champlain*, p. 189).

(2) Il y avait eu, cependant, un engagement antérieur, au moins verbal, puisque Nicolet partit dans les premiers jours de juillet 1634, et que, d'après le P. Vimont, il était déjà, depuis quelque temps, dans l'exercice de sa charge : « Pendant qu'il exerçait cette charge, etc. »

étaient d'origine et de langue tout à fait distinctes de celles des races algonquine et huronne. Ils habitaient le fond de la baie Verte, et étaient entourés de nations appartenant à la race algonquine. Comment s'étaient-ils introduits là ?

On les disait en relation avec d'autres peuples qui semblaient d'origine tartare, et venaient par mer sur de grands canots. Leur but, en faisant la guerre aux Hurons et autres Sauvages amis des Français, était évidemment d'accaparer leurs pelleteries et de faire prendre au commerce une autre direction que la vallée du Saint-Laurent. Il fallait déjouer leurs tentatives, les raccommoder avec les Hurons, et tâcher de les amener eux-mêmes sur le Saint-Laurent.

En allant d'ailleurs aux Gens de Mer, et au-delà, ne trouverait-on pas enfin cette fameuse mer de l'ouest, ce Pacifique, ce passage à la Chine et au Japon, que rêvaient tous les découvreurs depuis Colomb et Jacques Cartier ?

Nicolet avait rapporté sans doute de son séjour au lac Nipissing et de ses entretiens avec les Sauvages, beaucoup de renseignements sur les peuples et les pays de l'ouest. Tout cela avait vivement excité la curiosité de Champlain. Se sentant déjà vieux, — il avait soixante-sept ans — le fondateur de la Nouvelle-France voulait profiter, avant de mourir, de la grande expérience de Nicolet, pour agrandir le cercle des découvertes françaises dans l'Amérique du Nord.

Le premier de juillet 1634, deux ou trois barques sortirent de la rade de Québec, montées par quelques Jésuites et plusieurs autres Français. Les missionnaires, avec quelques hommes de service, se rendaient au pays des Hurons; plusieurs des voyageurs n'allaient pas plus loin que les Trois-Rivières; Nicolet seul partait pour les régions inconnues et lointaines du Wisconsin.

Tout le monde descendit aux Trois-Rivières; et Nicolet assista, le 4 juillet, à la fondation de la ville, où, de retour de son voyage, il devait passer le reste de ses jours.

Il y avait là plusieurs canots Hurons, Algonquins et Nipissiriens sur lesquels on espérait s'embarquer. Mais Tessouat, le chef des Algonquins de l'île, qui par ses intrigues avait réussi, l'année précédente, à empêcher les missionnaires de monter aux Hurons, essaya encore cette fois les mêmes manœuvres. On finit cependant par en triompher; et le 7 juillet la canonnade du Fort

salua le départ des PP. de Brébœuf et Daniel avec trois autres Français. Huit jours après, ce fut le tour du P. Davost et de ses compagnons. Un troisième groupe ne put partir que huit jours plus tard (1).

On ne sait pas au juste dans quel groupe se trouvait Nicolet ; mais il est probable qu'il fit route avec le P. de Brébœuf. Le Père était un colosse, et pouvait endurer de rudes fatigues : parlant des difficultés incroyables que l'on rencontrait en remontant les rapides de l'Ottawa, il mentionne Nicolet, comme si celui-ci lui avait tenu tête : « Jean Nicolet, dit-il, en son voyage qu'il fit avec nous jusqu'à l'île, souffrit aussi tous les travaux d'un des plus robustes Sauvages (2). »

On ne fit pas moins de trente-trois portages (3) ; on traîna aussi le canot plus de cinquante fois : alors, tout le monde se jetait à l'eau, et mettait la main à l'embarcation pour lui faire monter le rapide. Dans une de ces occasions, l'un des Français faillit se noyer. Il était resté dans le canot, et les Sauvages le lâchèrent : « Son adresse seule et sa force, dit le P. de Brébœuf, lui sauvèrent la vie. » Puis il ajoute : « Je me suis quelquefois mêlé d'aider à mes Sauvages ; mais le fond de la rivière est de pierres si tranchantes, que je ne pouvais marcher longtemps, étant nu-pieds. »

C'est un détail, en effet, qu'il est bon de noter. Dans ces voyages en canots d'écorce, jamais les Sauvages ne permettaient aux Français de garder leurs chaussures, de peur qu'ils ne vinsent à salir ou à endommager leurs frères embarcations.

On arriva enfin sain et sauf à l'île des Allumettes. Les missionnaires prirent alors sans délai le chemin du pays des Hurons. Nicolet passa quelques jours à l'île, où il avait séjourné autrefois deux ou trois ans : puis il partit lui-même pour son grand voyage.

Suivons-le maintenant, la carte à la main. De l'île des Allu-

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 25.

(2) *Ibid.*, p. 30.

(3) La pratique des portages était familière aux anciens Normands, comme à nos indigènes du Canada. Eux aussi profitaient des nombreuses rivières qui arrosent le territoire de la France, pour y lancer leurs embarcations, et s'aventurer à travers les campagnes de la Neustrie ou de la Bourgogne ; et « lorsqu'un pont ou quelque autre obstacle arrêtait leur navigation, dit M. Augustin Thierry, les équipages tiraient leurs navires à sec, les démontaient, et les charriaient jusqu'à ce qu'ils eussent dépassé l'obstacle. » (*Histoire de la Conquête de l'Angleterre par les Normands*).

mettes à la baie Georgienne, le trajet est connu. On remonte l'Ottawa jusqu'à la rivière Mattawan. On remonte également tout le cours de cette dernière rivière, puis, après un portage peu considérable, on atteint le lac Nipissing. On traverse ce lac, et l'on descend la rivière des Français par laquelle il se décharge dans la baie Georgienne.

Une fois à la baie Georgienne, la voie la plus courte pour Nicolet était de filer vers le sud-ouest jusqu'au lac Michigan. Il cotoya, au contraire, les rives de la baie Georgienne vers l'est, afin de visiter les Hurons, auprès desquels il était accrédité par Champlain.

Le pays des Hurons s'étendait de la baie Georgienne au lac Simcoe, entre les rivières Severn et Nattaouasaga. Cette nation était divisée en vingt bourgades, formant environ trente mille âmes (1).

Nicolet était chargé d'informer les Hurons que le gouverneur du Canada désirait voir établir des relations amicales entre eux et les Gens de Mer. Il leur exposa l'objet de sa mission, puis leur demanda quelques hommes pour l'accompagner dans son voyage, et traiter de la paix de concert avec lui.

Il fallut, pour aboutir à un résultat favorable, bien des pourparlers, des assemblées de capitaines, des discours, avec l'accompagnement inévitable de festins, de danses, d'échanges de présents, c'est-à-dire, avec le cérémonial obligé chez les Sauvages dans les négociations de toute affaire importante. Enfin, Nicolet put s'embarquer pour le Wisconsin avec sept Sauvages Hurons.

On suivit la rive nord de la baie Georgienne, laissant à gauche les îles Manitoulines, et l'on poussa jusqu'au Sault-Sainte-Marie. Partout Nicolet faisait connaissance avec les nombreuses tribus indigènes, toutes de race algonquine, qui habitaient ces parages, et les attachait aux Français.

Entre toutes ces nations, il y en avait deux très intéressantes : les Cheveux-Relevés, que Champlain avait remarqués lui-même, dans son voyage de 1615, et dont il dit quelque part : « Ils ont les cheveux fort relevés, et agencés, et mieux peignés que nos courtisans, et n'y a nulle comparaison, quelque fer et façon qu'ils y puissent apporter (2) ; » puis la nation des Castors ou Nez-Perçés, qui passait pour une des plus nobles de tout le Canada. « On sup-

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 33.

(2) *Œuvres de Champlain*, t. IV, p. 24.

posait, dit Butterfield, que cette nation descendait du grand Castor, qui était, après le Lièvre, la principale divinité de ces Sauvages (1). »

Le P. Vimont nous apprend quel était le cérémonial de rigueur à l'entrée des voyageurs étrangers dans toute bourgade sauvage : « Lorsqu'ils y arrivaient, ils fichaient deux bâtons en terre, auxquels ils suspendaient des présents, afin d'ôter à ces peuples la pensée de les prendre pour ennemis et de les massacrer. » Cela équivalait à un visa de passeport ou à un règlement de douane.

Au pied des rapides par où le lac Supérieur — la plus grande étendue d'eau douce qu'il y ait sur le globe — se décharge dans le lac Huron, du côté américain, s'élève aujourd'hui, au milieu de paysages pleins de grandeur, le joli village du Sault-Sainte-Marie, chef-lieu du comté de Chippewa, dans l'Etat du Michigan. Du temps de Nicolet, il y avait là une bourgade sauvage. Il s'y arrêta quelques jours, avec ses compagnons de voyage, pour s'y reposer.

Puis, revenant sur ses pas, il reprit sa route au milieu de magnifiques îles, et entra par le détroit de Mackinaw dans le grand lac Michigan, au fond duquel repose aujourd'hui l'immense cité de Chicago, et dont les eaux baignent les rivages de trois des plus riches Etats de l'Union américaine, le Michigan, les Illinois et le Wisconsin. Aucun Européen, avant lui, n'avait vu ce beau lac, l'un des plus grands du monde.

Nicolet poursuit sa course sur le lac Michigan, dont il cotoie le rivage à droite. Il entre dans la baie des Noquets, et en fait le tour. Il pénètre ensuite dans la baie Verte, et descend jusqu'à la rivière Malomine (Menominee), dont la vallée est habitée par les peuples de la Folle-Avoine (2). Partout il rencontre d'intéressantes

(1) *Discovery of the North West*, p. 31.

(2) « La folle-avoine dont ils portent le nom, dit le P. Marquette, est une sorte d'herbe qui croit naturellement dans les petites rivières dont le fond est de vase, et dans les lieux marécageux. Elle est bien semblable à celle qui croit parmi nos bleds, les épis sont sur des tuyaux noués d'espace en espace ; ils sortent de l'eau vers le mois de juin, et vont toujours montant jusqu'à ce qu'ils surnagent de deux pieds environ. Le grain n'est pas plus gros que celui de nos avoines, mais une fois plus long, aussi la farine en est-elle plus abondante.

« Voici comment les Sauvages la cueillent..... Dans le mois de septembre, qui est le mois de cette récolte, ils vont en canot au travers de ces champs de la folle-avoine, ils en secouent les épis dans le canot, à mesure qu'ils avancent ; le grain tombe aisément s'il est mûr, et ils en font leur provision. »

nations sauvages, et, en sa qualité de Français, noue avec elles des liens d'amitié. Jusqu'ici, il n'a vu encore que des tribus d'origine algonquine, et, malgré la grande variété des dialectes, il peut saisir ce qu'on lui dit, et se faire comprendre lui-même, à cause de sa connaissance approfondie de la langue algonquine.

Mais voilà qu'il arrive bientôt au but de son voyage. Les Gens de Mer ou Ouinipigons résident au fond de la baie Verte, en gagnant vers le sud jusqu'au lac qui porte leur nom. Déjà la nouvelle de son arrivée s'est répandue de village en village. Lui-même, à deux journées de distance des Ouinipigons, s'est empressé de leur envoyer un de ses hommes pour annoncer sa venue et porter un message de paix. Message et envoyé sont admirablement accueillis, « quand on entend, dit le P. Vimont, que c'est un Européen qui porte la parole. On dépêche plusieurs jeunes gens pour aller au devant de l'homme merveilleux. Ils accourent, ils le conduisent, ils portent tout son bagage. »

Nicolet s'avance gravement au milieu de cette escorte. « Il était revêtu, dit le P. Vimont, d'une grande robe de damas de la Chine, toute parsemée de fleurs et d'oiseaux de toutes sortes. » Ce costume, évidemment apporté de Québec, montre bien quelles étaient les préoccupations de notre voyageur et celles de Champlain : on s'attendait à rencontrer peut-être chez les Gens de Mer quelque mandarin, quelques habitants du Céleste-Empire.

Tout en s'avançant vers la première bourgade des Ouinipigons, située près de l'embouchure de la rivière aux Renards, Nicolet décharge les pistolets qu'il tient à chaque main, les recharge, et tire ainsi à plusieurs reprises. « Sitôt qu'on l'aperçut, continue le P. Vimont, toutes les femmes et les enfants s'enfuirent, voyant un homme porter le tonnerre en ses deux mains. »

Les Ouinipigons étaient un peuple nombreux et sédentaire. Ils appartenaient à la famille des Dakotas et parlaient une langue tout à fait différente du huron ou de l'algonquin (1).

A peine eurent-ils connu l'arrivée de Nicolet et le but de son voyage, qu'ils se réunirent en grand nombre pour le voir et l'entendre. « Il se fit une assemblée de quatre ou cinq mille hommes, dit le P. Vimont; chacun des principaux fit son festin, en l'un desquels on servit au moins six-vingts castors. »

(1) *Relations des Jésuites*, 1640, p. 35.

Nicolet profita de l'occasion pour traiter de la paix. Il ne manqua pas de dépeindre aux Ouinipigons les beautés de la vallée du Saint-Laurent, et les avantages qu'ils retireraient d'un commerce régulier avec la colonie Canadienne. Il insista sur la nécessité de rester en paix avec les Sauvages amis des Français, avec les Hurons, avec les Castors, avec les différents peuples établis autour des Grands Lacs. Tout cela fut admis sans conteste, et « la paix fut conclue (1). »

Après avoir ainsi atteint le but principal de son voyage, Nicolet s'avance plus avant dans le Wisconsin, il remonte assez péniblement la rivière aux Renards jusqu'au lac Ouinipigon (2), traverse ce lac, et, du côté sud-ouest (3), retrouve la rivière aux Renards. Il suit son cours, désormais assez tortueux, entremêlé de marais et de lacs, et se rend jusqu'aux Miamis, aux Kikapous et aux Mascoutins (4) : tous ces peuples sont d'origine algonquine.

Encore trois jours de navigation sur la rivière aux Renards,

(1) Elle ne dura pas longtemps avec les Castors. Les Ouinipigons leur déclaraient la guerre dans l'été de 1636. (*Relations des Jésuites*, 1636, p. 92).

(2) Winnebago Lake.

(3) A l'endroit où est aujourd'hui la ville d'Oshkosh.

(4) La bourgade des Mascoutins était dans le comté actuel de Green Lake.

• Les Mascoutins, dit la *Relation* de 1670, sont établis en un très beau lieu, où l'on voit de belles plaines et campagnes à perte de vue. »

« Ce bourg, écrivait le P. Marquette en 1673, est composé de trois sortes de Nations qui s'y sont ramassées : des Miamis, des Mascoutins et des Kikapous. Les premiers sont les plus civils, les plus libéraux et les mieux faits.... Les Mascoutins et les Kikapous sont plus grossiers, et semblent des paysans, en comparaison des autres.

« Comme les écorces à faire des cabanes sont rares en ce pays, ils se servent de joncs, qui leur tiennent lieu de muraille et de couverture. La commodité de ces cabanes de jonc est grande ; ils les mettent en paquets et les portent où ils veulent pendant le temps de leurs chasses.

« Lorsque je les visitai, je fus extrêmement consolé de voir une belle croix plantée au milieu de ce bourg, et ornée de plusieurs peaux blanches, de ceintures rouges, d'ares et de flèches que ces bonnes gens avaient offerts au grand Manitou — c'est le nom qu'ils donnent à Dieu — pour le remercier de ce qu'il avait eu pitié d'eux pendant l'hiver, leur donnant une chasse abondante.

« Je pris plaisir de voir la situation de cette bourgade. Elle est belle et divertissante : car, d'une éminence sur laquelle elle est placée, on découvre de toutes parts des prairies à perte de vue, partagées par des bocages et bois de haute futaie ; la terre y est très bonne et rend beaucoup de blé-d'inde ; les Sauvages ramassent quantité de prunes et de raisins. »

puis un portage de quelques milliers de pas, à la hauteur des terres, et Nicolet touchait à la rivière Wisconsin, dont les eaux appartiennent au vaste bassin du Mississippi.

Et cependant il est à peu près certain que Nicolet ne s'est pas rendu jusqu'à la rivière Wisconsin (1). Il n'est pas sorti de la région des eaux qui descendent vers Québec. Il n'a pas été plus loin que la bourgade des Mascoutins : « C'est ici, écrivait en 1673 le P. Marquette, le terme des découvertes qu'ont faites les Français, et ils n'ont pas encore passé plus avant (2). »

Et pourquoi Nicolet s'est-il ainsi arrêté en marche? A-t-il cédé à quelque forte sensation de lassitude, de crainte, de découragement? S'est-il laissé vivement impressionner par quelque-une de ces fictions terribles et habilement combinées, au moyen desquelles les Sauvages essayèrent, plus tard, de dissuader Marquette et Jolliet d'aller au Mississippi (3)? Il ne nous paraît nullement nécessaire de recourir à aucune de ces raisons. Les motifs les plus simples sont presque toujours les véritables. Nicolet avait rempli l'objet principal de sa mission. Le printemps de 1635 était arrivé; il était temps de songer à retourner dans la vallée du Saint-Laurent, pour rendre compte de son voyage, de ses observations, de ses négociations, et il tenait à descendre en même temps que les Sauvages, qui, dans quelques semaines, allaient partir pour la traite. Cela était d'autant plus nécessaire que les Iroquois com-

(1) Butterfield, *Discovery of the North West. — Relations des Jésuites, 1640*, p. 36 : « Le sieur Nicolet m'a assuré, dit le P. Vimont, que s'il eût vogué trois jours plus avant sur un grand fleuve qui sort de ce lac, il aurait trouvé la mer..... » Le lac, dont parle ici le P. Vimont, c'est celui qu'il vient de mentionner plus haut, le *second grand lac des Hurons*, c'est-à-dire, d'après le contexte, le lac Michigan lui-même. Or, la rivière Wisconsin n'a aucun rapport avec le lac Michigan. Le fleuve dont Nicolet avait parlé au P. Vimont ne pouvait être que la rivière aux Renards, sur laquelle il avait navigué depuis la baie Verte et le lac Michigan. Encore trois jours de navigation sur cette rivière, et il trouvait, après un petit portage, le fleuve Wisconsin, qui l'aurait conduit à ce qu'il croyait être *la mer*, à cause du nom de *grandes eaux* que les Sauvages donnaient au Mississippi. En langue algonquine, Mississippi veut dire *grandes eaux*.

(2) *Voyage et découverte de quelques Pays et Nations de l'Amérique Septentrionale par le P. Marquette et le Sr Jolliet*. A Paris, chez Etienne Michallet, rue Saint-Jacques à l'image Saint-Paul, 1681. Réédité par M. Rich, en 1845, p. 6.

(3) *Ibid.*, p. 3.

mençaient à se remuer, et qu'il eût été dangereux de s'aventurer seul dans les routes infestées par ces ennemis.

De même que le P. Allouez, trente-cinq ans plus tard, rendu, lui aussi, aux Mascoutins, et, comme il le dit lui-même, à six jours seulement de navigation du Mississippi, ne voulut pas prolonger son voyage, uniquement par obéissance à son supérieur, qui le rappelait au Sault-Sainte-Marie (1); de même Nicolet, dans le désir de rendre compte le plus tôt possible à Champlain de son expédition, renonça à pousser sa route jusqu'à cette mer, les *grandes eaux*, dont parlaient les Sauvages; il renonça à visiter ces peuples dont on lui avait aussi parlé, qui venaient de bien loin commercer avec les Ouinipigons, et qui n'étaient autres que les Sioux, lesquels appartenaient, comme les Ouinipigons, à la race des Dakotas.

Après avoir remonté en grande partie le cours de la rivière aux Renards, il rebroussa donc chemin et retourna aux Ouinipigons, laissant à Jolliet et à Marquette l'honneur de faire, trente-huit ans plus tard (1673), ces trois jours de navigation qui le séparaient encore de la rivière Wisconsin, de franchir, le canot sur leurs épaules, l'étréot passage de la hauteur des terres, de dire adieu « aux eaux qui vont jusqu'à Québec, » puis de voguer sur celles du Wisconsin et de la grande rivière Mississippi (2).

A chacun sa gloire : celle de Nicolet, son mérite, ses succès sont déjà immenses. « Il avait, dit Butterfield, créé des amis pour ses compatriotes du Saint-Laurent dans le lointain nord-ouest; il avait attaché à la France des nations sauvages, dont quelques-unes n'étaient encore connues que de nom, dont aucune n'avait encore été visitée par un Européen; il avait été le premier à découvrir le lac Michigan, et il avait pénétré hardiment dans une contrée sauvage, à quelques centaines de lieues du pays des Hurons, qui était alors l'*Ultima Thule* des pays connus dans l'Amérique du Nord (3). »

Le retour de Nicolet au Canada eut lieu sans aucun incident

(1) *Relation des Jésuites*, 1670, p. 99.

(2) Ils quittèrent les Mascoutins le 10 juin 1673, et entrèrent le 17 juin dans le Mississippi : « Nous entrons heureusement dans Mississippi le 17 juin, écrit le P. Marquette, avec une joie que je ne puis exprimer. »

(3) *Discovery of the North West*, p. 72.

digne de remarque. Le P. Vimont, avec un laconisme qui rappelle celui de l'évangile, écrit tout simplement : « Il retourna aux Hurons, et de là à quelque temps aux Trois-Rivières, où il continua sa charge de commis et interprète, à la grande satisfaction des Français et des Sauvages. »

. . .

Nicolet dut être de retour aux Trois-Rivières vers la fin de juillet ou au commencement d'août; et le 15 août il renouvela avec Champlain son engagement pour la Compagnie des Cent-Associés.

Quatre mois plus tard, il perdait son protecteur et son meilleur ami au Canada. Champlain mourut à Québec le 25 décembre 1635. « Sa mort, écrivait le P. Le Jeune, a été remplie de bénédictions. Je crois que Dieu lui a fait cette faveur en considération du bien qu'il a fait à la Nouvelle-France. Il est vrai qu'il avait vécu dans une grande justice et équité, dans une fidélité parfaite envers son roi et envers MM. de la Compagnie; mais à la mort, il perfectionna ses vertus, avec des sentiments de piété si grands qu'il nous étonna tous (1). »

A Québec, sa maison était, dit le P. Vimont, « une académie bien réglée, faisant faire lecture à sa table, le matin, de quelque bon historien, et le soir, de la vie des Saints. Le soir, se fait l'examen de conscience en sa chambre, et les prières ensuite, qui se récitent à genoux..... Nous avons sujet de nous consoler, voyant un chef si zélé pour la gloire de Notre-Seigneur..... (2). »

Plus de vingt ans après son voyage à la baie Georgienne, les Hurons parlaient encore de lui, de sa conduite honorable et chrétienne : « Sa réputation vit encore, écrivait en 1640 le P. Vimont (3), dans l'esprit de ces peuples barbares, qui honorent, même après tant d'années, plusieurs belles vertus qu'ils admi-

(1) *Relations des Jésuites*, 1636, p. 56.

(2) *Ibid.*, 1634, p. 2.

(3) *Ibid.*, 1640, p. 90.

raient en lui, et particulièrement sa chasteté et continence envers les femmes (1). »

Mais si Champlain était admirable comme chrétien, il ne l'était pas moins par la largeur de ses vues et la puissance de sa volonté pour arriver à un but. Il était vraiment de l'école des Colomb, des Jacques Cartier, et de tous les grands découvreurs et colonisateurs du xvi^e et du xvii^e siècle. Ceux qui sont venus après lui, Jolliet, Marquette, La Salle, d'Iberville, Nicolas Perrot, La Vérandrye, sans compter Nicolet, dont nous parlons en ce moment, n'ont fait que marcher sur ses traces et continuer à la suite des premiers jalons qu'il avait plantés.

Il a intéressé, autant qu'il l'a pu, ses contemporains, à la création d'une Nouvelle-France en Amérique, et il mérite d'en être appelé le fondateur et le véritable père. « Son nom, dit le P. Le Jeune, sera glorieux à la postérité. »

. . .

Jetons maintenant un coup d'œil sur les Trois-Rivières, la véritable patrie de Nicolet au Canada, puisque c'est là qu'il est resté tout le temps qu'il n'a pas passé chez les Sauvages.

« Le séjour y est fort agréable, écrivait le P. Le Jeune, la terre sablonneuse, la pêche en son temps très abondante; un sauvage rapportera quelquefois dans son canot douze ou quinze éturgeons, dont le moindre sera parfois de la hauteur d'un homme. Il y a quantité d'autres poissons très excellents. »

Les Sauvages, surtout les Algonquins et les Montagnais, affectionnaient beaucoup ce lieu. Ils y venaient chaque année en grand nombre, et y séjournaient plus longtemps qu'à Québec. Commerçant avec les autres Sauvages du Nord, et faisant eux-mêmes la

(1) Champlain raconte lui-même tout bonnement une aventure qui lui arriva chez les Hurons : « Je m'en retournai à notre village, où la deuxième nuit, comme j'étais allé hors la cabane pour fuir les puces qui y étaient en grande quantité, et dont nous étions tourmentés, une fille peu honteuse, et effrontément, vint à moi, s'offrant à me faire compagnie, de quoi je la remerciai, la renvoyant avec douces remontrances, et passai la nuit avec quelques Sauvages. » (*Œuvres de Champlain*, t. iv, p. 27).

chasse, ils arrivaient toujours chargés de pelleteries, et le commis du magasin des Cent-Associés leur donnait en échange les différents articles de consommation ou autres dont ils avaient besoin. La charge de Nicolet n'était pas une sinécure.

Le Fort, le magasin, et l'habitation des Français s'élevaient à l'endroit même où avait existé autrefois une bourgade de Sauvages sédentaires, vivant de la culture du sol, dont ils avaient défriché quelques arpents. Cette bourgade avait disparu entièrement sous le souffle de ces guerres impitoyables qui avaient ravagé la vallée du Saint-Laurent : et l'on allait voir les restes d'une palissade qui entourait cette bourgade, comme on va visiter les ruines de quelque ville antique près de l'emplacement d'une cité moderne (1).

A quelque distance du Fort, était la résidence des Jésuites, avec leur petite chapelle, où il y avait deux messes tous les dimanches, une pour les Français, l'autre pour une centaine de Sauvages chrétiens qui résidaient habituellement aux Trois-Rivières (2).

La *Relation* de 1636 nous fait connaître les noms de quelques-uns des Français qui étaient là en même temps que Nicolet : MM. de Malapart, de Maupertuis, du Chesne, chirurgien de l'habitation, de Launay, Hertel (3), Godefroy, Rousseau, etc. Tous montraient un grand zèle pour la conversion des Sauvages, et acceptaient volontiers d'être parrains des nouveaux baptisés.

Aucun cependant n'était animé de plus nobles sentiments que Nicolet. Les *Relations* rapportent une foule de traits de son dévouement pour le bien de la colonie et la gloire de la Religion.

Ce qui paraît avoir été le fond de son caractère, c'était sa disposition habituelle à rendre service. Aussi le P. Vimont nous assure « qu'il était également et uniquement aimé des Français et des Sauvages. »

Le P. Le Jeune se plaint quelque part d'un autre Normand, Nicolas Marsolet, qui, ayant été amené ici tout jeune, à l'âge de douze ans (4), par Champlain, avait appris le montagnais à la perfection, mais se montrait un peu avare du trésor qu'il avait

(1) *Relations des Jésuites*, 1635, p. 45.

(2) *Ibid.*, 1641, p. 31.

(3) Beau-frère de François Marguerie. Celui-ci était, en 1636, chez les Hurons, après avoir hiverné chez les Algonquins de l'île.

(4) Voir plus haut, p. 4 et 23.

acquis : « En tant d'années qu'on a été en ces pays, dit-il, on n'a jamais rien pu tirer de l'interprète ou truchement nommé Marsollet, qui pour excuse disait qu'il avait juré qu'il ne donnerait rien du langage des Sauvages à qui que ce fût (1). »

En parlant de Nicolet, au contraire, il assure « qu'il faisait volontiers servir sa langue à la religion de Jésus-Christ (2). »

Tantôt, c'est une jeune fille de seize ans, dangereusement malade, que le P. Buteux instruit, dans l'espérance de pouvoir la baptiser et sauver son âme. Elle craint tellement la mort, qu'elle ne peut se résoudre à faire le sacrifice de sa vie. « On lui envoya le sieur Nicolet, truchement, qui exerce volontiers semblables actions de charité; et elle l'écoula paisiblement. » Il la ramena à de meilleures dispositions.

Tantôt, c'est « le fils d'un grand sorcier ou jongleur » qui est bien malade et « tire à la mort. Les Pères prièrent le sieur Nicolet de faire son possible pour sauver cette âme. » Il alla chez le sorcier avec le P. Quentin, et réussit parfaitement dans sa mission. « Le malade fut baptisé et mourut quelque temps après. »

Nicolet n'attendait pas qu'on vint le chercher : il se portait de lui-même à une œuvre de zèle, quand il croyait que c'était nécessaire. Un jour, il apprend qu'un jeune Algonquin est dangereusement malade et qu'il y a grande chance de pouvoir le baptiser. Il court avertir les Pères qu'il serait à propos de le visiter, et les Pères réussissent en effet à gagner cette âme à Dieu.

Au besoin, il se faisait lui-même apôtre. Un jour, il entre avec le P. Buteux dans la cabane d'un Algonquin. C'était une espèce de savant, un homme « qui fait du Docteur », comme disent les *Relations*. Il se met à débiter ses croyances absurdes sur les Manitous et sur la création du monde. On lui fait voir l'inanité de ses rêveries, puis on lui enseigne la doctrine chrétienne. « Montrez cela à d'autres que moi, s'écrie-t-il; je suis trop vieux. — C'est précisément parce que tu es âgé qu'il te faut hâter d'apprendre ces vérités, lui réplique Nicolet; car si tu ne les crois, tu seras malheureux après ta mort. » Puis il lui expose avec tant de conviction les vérités de la religion, qu'elles font impression sur son esprit et qu'il les propage ensuite parmi les Sauvages.

(1) *Relations des Jésuites*, 1633, p. 7.

(2) *Ibid.*, 1637, p. 100.

Jamais homme ne réussit mieux que Nicolet à se faire aimer, écouter et respecter des Sauvages. « Il conspirait puissamment, dit le P. Vimont, autant que sa charge le permettait, avec nos Pères, pour la conversion de ces peuples, lesquels il savait manier et tourner où il voulait d'une dextérité qui à peine trouvera son pareil. »

Il avait un grand respect pour les missionnaires du Canada. Mais on voit par les *Relations* qu'il portait une estime particulière au P. Le Jeune et au P. Vimont. C'est au premier qu'il confia ses mémoires sur les Nipissiriniens : souvent il aimait à causer de ses voyages et de ses aventures avec le P. Vimont; et celui-ci a consacré deux ou trois belles pages à sa mémoire.

Rien ne pouvait effrayer Nicolet, pas même les plus grands dangers, lorsque les fonctions de sa charge l'appelaient quelque part, ou que le bien public exigeait ses services. Au printemps de 1637, vers la mi-avril, il est mandé à Québec. Le fleuve est encore couvert de glaces. Il saute sur un canot, avec quelques Français, et s'aventure à travers les éclaircies. A mesure qu'il s'éloigne des Trois-Rivières, la situation devient de plus en plus menaçante : en avant de lui, d'énormes glaces qui montent et descendent avec la marée (1), et qui parfois lui bouchent tout passage; en arrière, d'autres glaces le serrent de près et menacent d'écraser son canot. « Il en venait une si grande quantité, qu'ils furent contraints de sortir de leur canot, et de se jeter sur ces glaces. Dieu voulut qu'ils en trouvassent d'assez fermes pour se sauver, mais avec beaucoup de peine et de travail. » Arrivé à Québec, Nicolet apprit que deux hommes venaient de se noyer en voulant traverser à Lévis (2).

Le six août de la même année, quelques Hurons qui avaient quitté les Trois-Rivières pour remonter dans leur pays, reviennent sur les dix heures du soir, et jettent l'alarme parmi les Sauvages de l'endroit. Ils ont vu un grand nombre d'Iroquois à l'entrée du lac Saint-Pierre. La terreur se répand partout.

Le lendemain matin, on aperçoit au large un canot iroquois, qui va et vient en face de l'habitation, comme pour braver les Français.

(1) La marée du Saint-Laurent se fait sentir jusqu'aux Trois-Rivières, c'est-à-dire, à plus de 450 lieues de l'embouchure du fleuve.

(2) *Relations des Jésuites*, 1637, p. 78.

Le gouverneur du Canada, M. de Montmagny, se trouvant par hasard aux Trois-Rivières, rassure autant que possible les Sauvages épouvantés, et met les Français sous les armes; puis il équipe une barque, et envoie Nicolet à l'entrée du lac Saint-Pierre afin de reconnaître l'ennemi.

A la vue de cette barque, le canot iroquois disparaît. Nicolet s'avance, et découvre cinq cents Iroquois, dont la moitié se promène sur le lac, et les autres se démènent comme des enragés sur la lisière des bois. Il court à leur poursuite. Malheureusement, il s'aperçoit que sa barque menace d'échouer, et ils sont hors de la portée de son fusil. Il en voit cependant quelques-uns dans les joncs du rivage, et il les couche en joue : il en tue plusieurs, en blesse un plus grand nombre, répand l'épouvante parmi ces barbares, puis revient aux Trois-Rivières informer M. de Montmagny de la situation. Les Iroquois n'osèrent plus se montrer devant le Fort; mais il aurait fallu leur donner la chasse, et l'on n'avait pas assez de monde : ils continuèrent à infester les environs (1).

Ces Sauvages, que la crainte de Champlain avait tenus en respect durant plusieurs années, venaient de se réveiller, et d'accentuer plus que jamais leur humeur guerrière. La Nouvelle-France allait désormais éprouver, en plus d'une occasion, les terribles effets de leur vengeance contre les autres races aborigènes. Le poste de Trois-Rivières était spécialement exposé à leurs coups.

Dans l'hiver de 1641, deux jeunes Français partirent pour « aller faire un tour à la chasse » : l'un était François Marguerie (2), interprète en langue algonquine, et l'autre Thomas Godefroy (3),

(1) *Relations des Jésuites*, 1637, p. 89.

(2) Originaire de Saint-Vincent de Rouen. Il se noya en face des Trois-Rivières le 23 mai 1648. C'est de lui que le P. de Brébœuf écrivait en 1636 : « Nous fûmes surpris de voir qu'un jeune homme comme lui, âgé de vingt à vingt-deux ans, eût le courage de suivre les Sauvages sur les glaces, dans les neiges et à travers l'espace de quelques 300 lieues, portant, traînant et travaillant autant et plus que pas un de sa bande; car ces barbares, arrivant au gîte, lui faisaient faire leur chaudière, tandis qu'eux-mêmes se chauffaient et se reposaient. »

(3) Thomas Godefroy de Normanville, frère de J.-B. Godefroy de Lincôt (Voir plus haut, p. 26. Au physique, ce jeune homme était bien doué : « Le 18 août 1636, le sieur Godefroy, jeune homme fort leste et dispos de son corps, devança à la course un Huron, aux yeux de quatre ou cinq nations, sur une gageure qu'avait fait pour lui un Montagnais : de quoi les Hurons demeurèrent

« frère d'un honnête habitant du pays. » Ils s'enfoncent dans les bois, et, la nuit venue, se couchent dans la neige. Quelques Iroquois les suivent à la piste de leurs raquettes, les surprennent durant leur sommeil, et se jettent sur eux en poussant des cris et des hurlements épouvantables.

« L'un des deux Français, dit la *Relation*, eut le loisir de présenter son arquebuse au premier qui le voulut saisir; mais par bonheur elle fit fausse amorce : si elle eût pris feu, et qu'il eût tué ce barbare, ils auraient tous deux perdu la vie. Il en fut quitte pour un coup d'épée que lui darda son ennemi dans la cuisse.

« L'autre Français se lève promptement au bruit, et met la main à l'épée : un Iroquois lui tire un coup de flèche qui lui passe sous le bras; un autre veut l'aborder, fait un faux pas et tombe dans la neige.

« Aussitôt le Français lui présente l'épée nue à la gorge : les Iroquois le regardent faire sans branler, pas un ne fait mine de l'empêcher ou de le tuer, de peur qu'il ne transperce son ennemi, qu'il a à ses pieds.

« Enfin, le jeune homme, voyant qu'il va être massacré à l'instant, s'il passe outre, jette bas son épée et se rend, pour avoir, ajoute la *Relation*, le loisir de penser à sa conscience, quoiqu'il se fût confessé et qu'il eût communiqué le dimanche précédent, aimant mieux être brûlé, rôti et mangé, que de mourir dans cette précipitation sans penser à Dieu. »

Marguerie et Godefroy sont alors saisis par les Iroquois, garrottés et emmenés captifs. Ils n'arrivèrent qu'après dix-huit jours de marche dans la première bourgade de la Confédération iroquoise, celle des Agniers, la plus proche de la colonie hollandaise d'Albany.

Cependant leurs familles ne les voyant pas revenir au jour convenu, entrent dans une vive inquiétude. On envoie quelques Français à leur recherche; ceux-ci trouvent une perche plantée

bien étonnés, car ils nous tiennent pour des tortues, au respect de tous les Sauvages. » (*Rel. des Jésuites*, 1636, p. 71).

Comme chrétien, il était admirable. Au Fort de Richelieu, en 1642, il servait d'assistant au P. Le Jenne : « Le sieur de Normanville faisait faire les prières tout haut, aux Sauvages, au commencement de la messe.... Sur le soir, le Père prenait une partie des cabanes, et le sieur de Normanville l'autre, et ainsi on faisait prier tout le monde. » (*Ibid.*, 1643, p. 47).

dans la neige, à laquelle est fixé un chiffon de papier : sur ce papier, quelques mots griffonnés avec du charbon : « Les Iroquois nous ont pris dans le bois. »

On entre dans la forêt, et sur un gros arbre dont l'écorce a été enlevée, sont écrits ces mots : « Les Iroquois nous ont pris la nuit; ils ne nous ont fait encore aucun mal, ils nous emmènent en leur pays. »

La colonie canadienne tout entière fut plongée dans la douleur. Pour le moment, cependant, il parut impossible d'aller à leur secours. On se contenta de recommander l'affaire à Dieu.

La Providence permit en effet que des conseils de modération et de sage prudence prévalurent parmi les Agniers. Le nom français imposait encore à ces barbares.

Il fut résolu d'épargner Marguerie et Godefroy, et de les garder comme gage et prix de la paix dont on voulait traiter avec les Français au printemps.

On les confia à deux chefs de famille, qui en prirent soin et les traitèrent comme leurs enfants.

« L'un d'eux, voyant que son prisonnier priait Dieu soir et matin, et faisait le signe de la croix avant le repas, lui demanda ce que cela signifiait. Ayant eu pour réponse que le Dieu qui a fait le ciel et la terre conservait ceux qui l'honoraient et avaient recours à lui : « Je veux faire de même, répondit-il, afin qu'il me conserve et qu'il me nourrisse. »

« Une autre fois, plusieurs de ces Barbares invitèrent l'un de leurs prisonniers à chanter à la française : « Tenez-vous en respect, dit-il, car le Dieu du ciel et de la terre que nous honorons par nos voix et nos cantiques, vous pourrait châtier rudement, si vous entriez dans quelque mépris..... » Il entonne alors l'*Ave maris stella*, qu'ils écoutent la tête baissée, avec beaucoup de modestie et de respect, témoignant que ce chant leur avait agréé. »

Nos jeunes gens avaient été obligés de se dépouiller d'une partie de leurs vêtements pour les donner aux Iroquois : ils eurent beaucoup à souffrir du froid. Un Sauvage se rendant un jour à Albany pour y porter quelques pelleteries, Marguerie, qui n'était jamais à bout d'expédients, lui demande une peau de castor, puis, avec un petit bâton trempé dans de la suie, écrit sur ce parchemin improvisé quelques mots aux Hollandais pour leur faire connaître son dénuement. On lui envoya quelques chemises,

des couvertures, quelques vivres, ainsi que de l'encre et du papier pour écrire. Il écrivit alors, en effet, pour les Hollandais, toute son aventure et celle de son compagnon; et pour être plus sûrement compris, il écrivit en français, en latin et en anglais. Mais il n'eut pas de réponse.

Dans les premiers jours de juin, une vingtaine de canots iroquois parurent en face des Trois-Rivières. L'un d'eux, monté par un jeune homme seul, se détacha de la petite flotte, et se dirigea vers la ville, portant un petit guidon pour marque de paix. »

Le jeune homme descend à terre : il est habillé en Sauvage; mais la voix est française : c'est François Marguerie. Il demande à être conduit au Fort pour parler au commandant, M. de Chamflour.

« Tout le monde accourt, chacun l'embrasse; on le regarde comme un homme ressuscité..., on lui fait quitter ses haillons, on le revêt à la française, chacun est dans la joie, on le traite avec amour, et après les premières caresses chacun se met en silence pour l'écouter. »

Marguerie était chargé de parler de paix avec les Français, mais non avec les Sauvages. Il apprit à M. de Chamflour que les Iroquois étaient armés en grand nombre, armés jusqu'aux dents. « J'ai commandé, dit-il, de retourner sans délai; ils ont retenu avec eux mon compagnon pour otage, et je leur ai donné parole que je les reverrais au plus tôt. »

Le commandant lui donne un Français pour l'accompagner aux Iroquois, et fait dire à ces Sauvages qu'il va avertir immédiatement le gouverneur du Canada, et que c'est avec lui qu'ils devront traiter de la paix. En attendant, il leur envoie force présents.

Dans leur impatience d'arriver immédiatement à quelque résultat, les Iroquois dépêchent de nouveau Marguerie, cette fois avec son compagnon Godefroy, pour prier M. de Chamflour de venir les entendre.

C'est alors que Nicolet est député avec le P. Ragueneau auprès des Iroquois, à la place du commandant des Trois-Rivières. Ils partent tous deux, accompagnés de Marguerie et de Godefroy, et vont rencontrer les Iroquois de l'autre côté du fleuve.

Ceux-ci se sont logés dans une redoute bien fortifiée, afin de se défendre, en cas d'attaque. Plus loin, dans la forêt, ils ont un

autre Fort en palissades, « si bien fait et si bien muni, disent les *Relations*, qu'il était à l'épreuve de toutes nos batteries. »

Nicolet et le P. Ragueneau tiennent conférence avec les Iroquois, et leur font comprendre que rien ne peut se décider avant l'arrivée du gouverneur. Comme marque de bonne volonté, ils leur offrent plusieurs présents, puis reviennent seuls aux Trois-Rivières, Marguerie et Godefroy étant gardés encore comme otages.

Au bout de quelques jours, une barque et quatre chaloupes arrivent de Québec. M. de Montmagny s'est empressé de monter pour rencontrer les Iroquois; et il va « mouiller l'ancre devant leur Fort, à la portée du mousquet. » Les Sauvages saluent son arrivée par une salve de quarante coups de fusil, et lui expédient deux canots : Nicolet et le P. Ragueneau retournent alors bravement chez les Iroquois pour entendre de nouveau leurs propositions de paix et surtout pour obtenir la délivrance des prisonniers.

« Ils entrent dans le Fort des Iroquois, qu'ils trouvent assis en rond, en assez bon ordre, sans tumulte et sans bruit. Ceux-ci font asseoir les deux médiateurs de la paix sur un bouclier, et les deux prisonniers à terre, les liant pour la forme, afin de montrer qu'ils sont encore captifs. »

Il y eut alors de nombreux discours, des échanges de présents; puis, « après quelques autres cérémonies, l'un des chefs iroquois s'approche des captifs, brise leurs liens, les jette par dessus la palissade du Fort, en s'écriant : Que la rivière emporte si loin ces liens, que jamais il n'en soit de mémoire ! Ces jeunes gens ne sont plus captifs, leurs liens sont brisés, ils sont maintenant tous vôtres. »

Marguerie et Godefroy avaient recouvré leur liberté. Nicolet et le P. Ragueneau, tout joyeux, les amenèrent en triomphe à M. de Montmagny.

Nicolet fit alors comprendre au gouverneur à quelles conditions les Iroquois voulaient la paix. Il ne la voulaient qu'avec les Français : aux Algonquins, aux Montagnais, aussi bien qu'aux Hurons, ils avaient voué une haine à mort. M. de Montmagny, pas plus que Champlain, n'était disposé à abandonner ses anciens alliés, ses voisins, sous prétexte de se mettre en paix avec d'autres nations, et il fait savoir aux Iroquois sa résolution bien arrêtée. Ceux-ci devenant de plus en plus menaçants, il dresse contre leur Fort la petite batterie montée sur sa barque, et lance quelques

abus. Les Iroquois prennent alors la fuite, se sauvent en désordre : et il rentre aux Trois-Rivières (1).

La fuite des ennemis, cependant, n'était que simulée. Ils avaient été se réfugier dans leur redoute, à l'intérieur des bois; et ils continuèrent tout l'été à faire la chasse aux Algonquins et aux Hurons.

Pour le moment, du moins, le but principal des Français, à savoir, la délivrance de leurs compatriotes, était atteint; et Nicolet avait été pour une bonne part dans le succès de cette affaire.

. . .

Olivier Le Tardif (2) remplissait à Québec les fonctions importantes de commis général pour la Compagnie des Cent-Associés (3). Comme il avait besoin de passer en France (4) dans l'automne de 1642 (5), son beau-frère Nicolet descendit des Trois-Rivières pour le remplacer durant son absence. Ce lui fut « une joie et une consolation bien sensible, dit le P. Vimont, de se voir dans la paix et la dévotion de Québec. »

Il n'y avait pas un mois qu'il était à son poste, qu'une nouvelle très grave lui arrive des Trois-Rivières : un parti d'Algonquins revenant de guerroyer, a fait prisonnier un Sauvage appartenant à une nation alliée aux Iroquois, et l'on a décidé de le brûler,

(1) *Relations des Jésuites*, 1641, p. 38.

(2) Veuf de Louise Couillard, sœur de Mme Jean Nicolet. Louise Couillard mourut à Québec le 23 novembre 1641.

(3) Il avait succédé à François de Rê de Gaud, décédé le 21 mai 1641.

(4) Il faut admettre que Nicolet, lui aussi, fit un voyage en France, en 1640, puisque la chose est expressément mentionnée dans un acte des registres des Trois-Rivières : « 14th die Maii 1640, ego Carolus Raymbault baptisavi cum cæremoniis Franciscum pridie natum, filium Christophori Crevier pistoris et Joannæ Emart, conjugum Rothomagensium. Patrinus fuit Dominus Franciscus de Chamflour, moderator, et matrina Domina Margarita Couillard, conjux interpretis (*est in Galliâ*). » Mais ce voyage dut être extrêmement court, et le départ du Canada n'eut pas lieu à l'époque ordinaire des départs : d'après les Registres, Nicolet était encore certainement aux Trois-Rivières le 6 janvier 1640; et d'un autre côté il est également certain qu'il était présent à Québec le 2 septembre de la même année 1640, aux noces de Nicolas Bonhomme.

(5) Il partit le 7 octobre.

après lui avoir fait subir mille tortures préliminaires, suivant l'usage.

Les Français des Trois-Rivières sont effrayés non seulement à la pensée de l'acte barbare qui va se commettre au milieu d'eux, mais à cause des conséquences terribles qu'il entraînera pour la colonie. Ils supplient les Algonquins de se tenir tranquilles, et de ne pas provoquer inutilement leurs ennemis. Le P. Le Jeune, surtout, emploie toutes les ressources de son art et de sa charité pour les détourner de leur sinistre projet : peines perdues ; le sort du malheureux est décidé : hommes, femmes et enfants s'acliarnent à le torturer ; les uns lui percent les pieds avec des bâtons, les autres lui arrachent les ongles avec leurs dents, d'autres lui lient les bras avec des cordes à nœuds coulants et lui enlèvent la chair jusqu'aux os. Le bûcher se prépare, et le jour du dernier supplice est fixé.

Dans sa douleur, le commandant des Trois-Rivières songe à Nicolet, le seul homme qu'il juge capable d'exercer une heureuse influence sur ces barbares. Il lui expédie en toute hâte un courrier pour solliciter son intervention, et écrit en même temps au gouverneur général pour l'informer de ce qui se passe aux Trois-Rivières.

Le courrier arrive le 27 octobre, et va porter le message à Nicolet.

Une tempête horrible sévit à Québec. Le vent de nord-est, qui y souffle presque toujours avec rage à cette saison de l'année, a bouleversé les eaux du grand fleuve : les vagues sont comme des montagnes. Le froid est intense, et déjà les rivages sont glacés.

Nicolet n'écoute que son cœur. Il est sept heures du soir ; la nuit est sombre, et presque sinistre ; mais l'affaire à régler est pressante. Une chaloupe est au rivage, celle de M. de Chavigny, et s'appête à faire voile pour Sillery : il s'y jette, avec M. de Chavigny lui-même et deux ou trois autres Français (1), probablement avec l'intention de passer la nuit à Sillery, où demeure M. de Chavigny, puis de repartir de grand matin pour Trois-Rivières.

(1) Les *Relations* disent : « M. de Chavigny perdit trois de ses meilleures hommes. » Les *Registres* de Québec disent aussi que trois hommes de M. de Chavigny se noyèrent, mais n'en nomment que deux : Noël Girardeau et Jean Ferré.

Ils allaient doubler la Pointe-à-Puyseaux, lorsqu'un coup de vent fait chavirer leur chaloupe : elle tourne deux ou trois fois, puis flotte renversée contre une roche, assez près du rivage ; mais l'obscurité est telle que les pauvres naufragés ne distinguent aucun objet. Ils se cramponnent à l'embarcation ; et Nicolet criant à M. de Chavigny : « Monsieur, lui dit-il, sauvez-vous ; vous savez nager, moi je ne le sais pas. Je m'en vais à Dieu. Je vous recommande ma femme et ma fille. » De Chavigny se jette à l'eau, et rage au milieu des vagues qui menacent de l'engloutir. Il sent le cœur et les forces lui manquer ; il fait un vœu à Dieu, puis, se redressant, il touche du pied la terre, et gagne péniblement le rivage, dont il était bien près, puis la résidence des Jésuites : il était à demi-mort.

Pendant ce temps, les autres naufragés, transis de froid, sont arrachés à la chaloupe les uns après les autres, et emportés par les vagues.

Leurs cadavres ne furent jamais retrouvés (1).

M. de Chavigny, chez les Jésuites, fut longtemps sans pouvoir parler. Revenu enfin à ses sens, il raconte aux Pères ce qui vient d'arriver. La nouvelle de ce naufrage se répand aussitôt, et jette le deuil dans toutes les familles. Français et Sauvages sont inconsolables de la mort de Nicolet. Les Sauvages, surtout, qui perdent un ami, un protecteur, un père (2), expriment des regrets indicibles, courent sur la plage près de laquelle il a disparu, et jettent des cris de douleur.

Aux Trois-Rivières, ce fut un deuil général lorsqu'on apprit le

(1) « Dans les vieux registres de Québec, dit l'abbé Tanguay, on trouve la note suivante : Le 29 octobre (1612) on fit les cérémonies funéraires de M. Nicolet et de trois hommes de M. de Chavigny, noyés dans une chaloupe, lorsqu'ils allaient de Québec à Sillery ; leurs corps ne furent point trouvés. » (*A travers les Registres*, p. 26).

(2) Ils lui avaient donné le nom d'Achirra. Ce fut Guillaume Couture, un natif de Rouen, qui hérita de ce beau nom. « Au lieu de son ancien nom Ihandick, qui sonne mal en Iroquois, on lui donna le nom d'Achirra, le nom de feu M. Nicolet. » (*Journal des Jésuites*, p. 42). « Guillaume Couture, par ses travaux et son courage, méritait bien, dit M. J. E. Roy, de rappeler le souvenir de l'un des voyageurs les plus entreprenants des premiers temps de la colonie. Depuis la mort de Nicolet, pas un interprète n'avait su s'attirer l'estime et la confiance des Sauvages comme Couture. » (*Le premier colon de Lévis, Guillaume Couture*, p. 46).

nafrage de ce bon citoyen : et on l'apprit aussitôt, car le gouverneur dépêcha immédiatement un courrier à M. des Rochers, pour lui ordonner de racheter à tout prix le prisonnier des Algonquins et de lui rendre la liberté. Il était temps : le bûcher était prêt, et la nuit où devait se passer l'horrible tragédie allait commencer. Le commandant réussit, mais avec beaucoup de peine, à délivrer le malheureux : il fallut payer une forte rançon (1).

Telle fut la fin tragique et héroïque de Nicolet : couronnement glorieux, on peut le dire, d'une vie toute de dévouement et de sacrifices pour le bien de sa patrie et de la religion.

Nicolet était marié depuis quelques années. Il avait épousé, le 7 octobre 1637, Marguerite Couillard, fille de Guillaume Couillard, l'un des premiers habitants du pays, et de Guillemette Hébert (2). C'était la filleule de Champlain, et la petite-fille de Louis Hébert (3), le premier colon du pays, « le premier chef de famille résidant au pays, qui vivait de ce qu'il cultivait, » dit Champlain. Non seule-

(1) *Relations des Jésuites*, 1643, p. 46.

(2) Le mariage eut lieu le 7 octobre; mais le contrat de mariage ne fut passé que le 22 octobre 1637. Ce contrat fut trouvé dans le greffe du notaire Guitet. « Il ne porte pas le nom de Guitet, dit M. Sulte, mais la pièce a été trouvée dans son greffe, et reconnue comme étant de lui par Dn Laurent, notaire et greffier à Québec, de 1734 à 1759, et le vicaire général Verrier. » Il a pour titre : « Traité de mariage entre Jean Nicolet et Marguerite Couillard, » et a été publié dans la *Revue Canadienne*. t. xvii.

Dans ce traité, Jean Nicolet donne à son épouse « pour deniers dotaux la somme de deux mille livres à avoir et prendre sur ses biens tant meubles qu'immeubles présents et advenir et en quelque part qu'ils puissent être tant à la vieille que nouvelle France. » Guillaume Couillard et Guillemette Hébert, père et mère de l'épouse, « s'obligent solidairement bailler à l'époux toutes fois et quantes qu'il lui plaira la somme de neuf cents livres par manière d'avancement de succession, laquelle somme lui sera présentée sur le droit successif qu'elle pourra avoir de ses dits père et mère après leur décès. »

On voit par le contrat de mariage que Nicolet avait alors perdu son père; mais sa mère vivait encore à Cherbourg.

(3) Louis Hébert était mort en 1627; mais sa veuve, Marie Rollet, mariée en secondes noccs à Guillaume Hubon, vivait encore, et signa le contrat de mariage de sa petite-fille Marguerite Couillard.

ment Nicolet était un vrai Canadien, attaché à sa patrie d'adoption, mais il tenait par son mariage à tout ce qu'il y avait de plus canadien dans la colonie.

Sa femme lui donna deux enfants, dont le premier mourut presque aussitôt après sa naissance; l'autre, Marguerite Nicolet, n'avait que quelques mois, à la mort de son père : on lui nomma aussitôt pour tuteur son oncle Pierre Nicolet. Son père, comme nous l'avons vu, l'avait recommandée, avant de mourir, à M. de Chavigny. Elle épousa, à l'âge de quatorze ans, Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, « dont le fils, Augustin Le Gardeur de Courtemanche, officier dans les troupes, se distingua, dit M. Sulte, par de longs et utiles services dans l'Ouest, fut un digne contemporain de Nicolas Perrot, de même qu'un honorable rejeton de son grand-père Nicolet. »

Marguerite Couillard, veuve de Jean Nicolet, épousa en secondes noces Nicolas Macard, honnête citoyen de Québec, et lui donna une nombreuse postérité. Elle survécut longtemps à son premier mari, et ne mourut qu'en 1705.

Nicolet possédait, dans la banlieue de Québec, conjointement avec son beau-frère Olivier Le Tardif, « cent-soixante arpents de terre en bois sur pied, » qui leur avaient été concédés par M. de Montmagny le 23 mai 1637. C'est sur cette propriété, sur la route de Sainte-Foye, que s'élève aujourd'hui le monument des Braves de 1760.

..

Quelques jours après la mort de Nicolet, le 12 novembre, on fit aux Trois-Rivières, par ordre de M. des Rochers, commandant du Fort, un inventaire de ses meubles (1). En descendant à Québec pour y remplacer temporairement son beau-frère, Nicolet n'avait apporté avec lui, en effet, que sa garde-robe; et il en fut fait aussi un inventaire dans le magasin de Québec, le 27 novembre.

(1) Inventaire des meubles de Nicolet, fait aux Trois-Rivières le 12 novembre 1642, en présence de François Marguerie et Joseph de Beanne, suivant commandement de M. des Rochers, capitaine du dit Fort, par André Crohine, caporal et chirurgien, et Jean de Lespinière, aussi caporal.

Les deux documents se complètent l'un l'autre, et nous font connaître ce qu'était un modeste intérieur canadien, dans ces temps héroïques de notre histoire. Comme il fallait alors, mais aussi comme on savait alors se contenter de peu ! Un lit, quelques chaises de bois, quelques ustensiles indispensables de cuisine et de ménage, beaucoup d'instruments de chasse et de pêche, plusieurs objets ayant trait à la navigation, des balais et des coffres couverts de cuir, garnis de clous et munis de serrures, qui accompagnaient sans doute le voyageur dans ses longues courses : voilà quel était à peu près tout le mobilier de Nicolet.

La garde-robe, sans être riche, était assez bien montée. Ces souliers de maroquin noir, ces hauts-de-chausses de serge de Fécamp, ces pourpoints de futaine doublés de toile, cette casaque de drap de Berry avec des boutons, ces larges rabats, ces bonnets de drap gris ou noir ; tout cela, c'est bien le costume de l'époque, tel que le portait Champlain, par exemple (1). Il y a dans cette garde-robe un chapeau de castor garni d'un cordon d'argent et d'une plume blanche, ainsi qu'un bonnet de drap écarlate passémenté d'argent : c'était sans doute la coiffure de Nicolet dans les occasions un peu solennelles. On y trouve aussi « un petit baril à mettre des senteurs, deux calumets de pierre rouge avec une boîte à petun de cuivre émaillé, un étui à barbier de beau rouge avec huit rasoirs, quatre peignes, deux relève-moustache, une paire de ciseaux et un bassin de cuivre. » Ces détails nous révèlent, pour ainsi dire, la physionomie de Nicolet et quelques-unes de ses habitudes domestiques.

Dans son modeste logis, avec le peu que la Providence lui avait donné, il était heureux, parce que ses désirs n'allaient pas au delà de l'honnête médiocrité dont parle le poète :

Auream quisquis mediocritatem
Diligit, tutus caret obsoleti
Sordibus tecti, caret invidendâ
Sobrius aulâ.

Ce qui nous intéresse particulièrement dans l'inventaire que nous avons en ce moment sous les yeux, c'est le catalogue des

(1) Voir le Portrait de Champlain au commencement de ses *Œuvres*, publiées à Québec, en 1870, par M. l'abbé Laverdière, sous le patronage de l'Université-Laval.

livres que possédait Nicolet : nous le donnons ici tout entier : « Un livre intitulé *L'inventaire des sciences*; — *La découverte des Portugais aux Indes Occidentales*; — *Le recueil des gazettes de l'année 1634*; — *L'art de naviguer*; — *Le recueil des gazettes de l'année 1635*; — *Ung livre pour tirer l'épée*; — *Les métamorphoses d'Ovide mises en vers*; — *Une relation de la Nouvelle-France de l'année 1637*; — *Le tableau des passions vivantes*; — *L'histoire de sainte Ursule*; — *Les méditations sur la vie de Jésus-Christ*; — *Le Secrétaire de la Cour*; — *L'horloge de dévotion*; — *L'adresse pour vivre selon Dieu*; — *Les éléments de logique*; — *Les saints devoirs de la vie dévote*; — *L'histoire de Portugal*; — *Ung petit livre couvert de sabbain intitulé le rituel de la messe*; — *La vie du Sauveur du monde*; — *Deux livres de musique*; — *L'histoire des Indes Occidentales*; — *Une vie des Saints, in-folio*; — *Une liasse de cinq autres livres vieux (1).* »

Voilà la bibliothèque d'un honnête Canadien, dans la première moitié du dix-septième siècle. Composée en grande partie d'ouvrages sérieux et de livres de piété, elle nous peint Nicolet au naturel et nous fait lire, pour ainsi dire, dans son âme. Que de fois, sans doute, il aura feuilleté ces livres! Que de fois il leur aura demandé, au milieu des ennuis inévitables de la vie des bois, une distraction, une douce consolation, aimant peut-être alors de préférence à tout autre un bon livre de piété, car c'est surtout de ces livres que l'on peut dire : *Adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur.*

A cette petite bibliothèque, qui ornait sans doute quelque pan de mur, ajoutons « une lunette à longue vue, une montre d'horloge garnie de ses rouages, quatre images représentant les quatre saisons de la nature, quatre cartes de géographie, un tableau de la Vierge (2); » et l'on a l'intérieur du modeste logis de Nicolet aux Trois-Rivières.

(1) Mémoire des livres trouvés au logis de Jean Nicolet aux Trois-Rivières, 12 novembre 1642. — Nous devons une copie de ce mémoire et de tout l'Inventaire, à la bienveillance de notre distingué collègue de la Société Royale, M. Joseph-Edmond Roy.

(2) Mémoire ci-dessus.

La rivière qui coule au nord de l'île Jésus, une des trois branches par lesquelles l'Ottawa se jette dans le Saint-Laurent, s'appelait autrefois rivière Saint-Jean : on l'avait ainsi nommée en l'honneur de Jean Nicolet (1). Le nom a disparu aujourd'hui.

Mais il y a mieux que cela pour la mémoire de Nicolet. Presque en face des Trois-Rivières, où il a vécu plusieurs années, se décharge dans le lac Saint-Pierre une magnifique rivière appelée Nicolet. Elle porte ce nom en dépit de trois tentatives de lui en donner un autre. Champlain l'avait d'abord appelée rivière du Pont, en l'honneur de M. de Pont-Gravé (2). Plus tard, les fonctionnaires civils essayèrent de lui imposer les noms de deux personnages qui furent successivement seigneurs de l'endroit, MM. de Laubia et Cressé. Les Trilluviens persistèrent à lui donner le nom de celui qu'ils regardent avec raison comme l'un des citoyens-fondateurs de leur ville, et le nom de Nicolet a prévalu.

Touchante association de souvenirs ! Deux autres petites rivières, voisines de la rivière Nicolet, portent fièrement les noms de Marguerie et de Godefroy, qui furent les amis de cœur de Jean Nicolet. Ces trois rivières, par leur doux murmure, redisent sans cesse la gloire et les mérites de trois braves Normands, qui ont honoré la patrie canadienne : leurs voix semblent s'unir pour chanter le même poème, un hymne religieux et patriotique.

La rivière Nicolet coule à travers un magnifique village, auquel elle a donné son nom ; et ce village lui-même, où s'élève un grand collège (3), l'une des premières institutions du pays (4), est devenu il y a quelques années le siège d'un évêque et le chef-lieu d'un riche diocèse (5) : collège et diocèse portent également le nom de Nicolet.

(1) *Relations des Jésuites*, 1637, p. 75.

(2) *Œuvres de Champlain*, t. III, p. 180.

(3) La plupart des collèges classiques, dans le Canada français, doivent leur existence au clergé canadien. Celui de Nicolet fut fondé en 1804, grâce à la munificence d'un ancien curé de cette paroisse, M. Louis-Marie Brassard.

(4) *L'alma Mater* d'un de nos principaux historiens, M. l'abbé Ferland, cité dans cette étude.

(5) Le diocèse de Nicolet a été érigé le 10 juillet 1885.

Le village de Nicolet respire l'aisance, la fraîcheur, la gaieté : c'est un de nos beaux paysages canadiens. L'été surtout, lorsque les grands ormes qui bordent la rivière ont revêtu leur feuillage, et que cette rivière elle-même, aux eaux vives et limpides, est sillonnée par de jolies embarcations ; lorsque la longue avenue, garnie de pins séculaires, qui conduit au collège, dessine ses voûtes gracieuses, et que les bosquets estompent leurs formes élégantes et variées sur le tapis vert des prairies ou sur les murs des édifices ; lorsque les parterres étalent devant les maisons leurs riches couleurs, le séjour de Nicolet est tout à fait charmant.

Pour nous, nous aimons à nous rappeler ce joli village dans une circonstance mémorable, l'installation du premier évêque (1). Le soleil était brillant, le temps délicieux. Des milliers de personnes accourues de toutes parts pour la cérémonie, se croisaient en tous sens dans ces avenues, au milieu de ces bosquets, dans ces rues toutes pavoisées et ornées d'arcs-de-triomphe. Au-dessus des édifices, une infinité de drapeaux flottaient au vent ; leurs vives couleurs tranchaient bien sur les blanches maisons et sur le feuillage des arbres. L'air était rempli de sons harmonieux ; et le soir, une brillante illumination rayonnait partout : le village était couronné d'une auréole de feu. Le spectacle était vraiment beau, et la scène digne de l'événement qu'on y venait célébrer.

Mais au-dessus de tout cela, il nous semblait voir planer la douce et sympathique figure de Nicolet, dont nous avons appris depuis longtemps à estimer les mérites, la gloire et les vertus. Nous étions heureux pour sa mémoire de la voir attachée et confiée, pour ainsi dire, à un endroit aussi enchanteur, aussi brillant d'avenir ; et nous félicitons en même temps l'évêque, le diocèse, le collège, le village de porter un nom si pur et si glorieux.

(1) Mgr Elphège Gravel, qui est encore aujourd'hui évêque de Nicolet, prit solennellement possession de son siège le 25 août 1885.

gaieté :
lorsque
village,
des, est
avenue,
ine ses
formes
es murs
ns leurs
nt.
ge dans
que (1).
de per-
oisaient
s, dans
t-dessus
; leurs
s et sur
eux ; et
village
raiment
brer.
aner la
s appris
vertus.
chée et
r, aussi
que, le
lorieux.

olet, prit

ilet.

